

**COMMUNE DE
COLLOMBEY-MURAZ**

CONCOURS D'ARCHITECTURE

POUR LA CONSTRUCTION

D'UN CYCLE D'ORIENTATION

A COLLOMBEY-MURAZ

RAPPORT DU JURY

Octobre 1997

SOMMAIRE

1.	Indications générales	4
1.1.	Organisation du concours	4
1.1.2	Participants	4
1.2.	Jury	4
1.2.1.	Composition du Jury	4
1.2.2	Secrétariat	5
1.3.	Inscription au concours	5
1.4.	Réponses aux questions	5
2.	Problème posé aux concurrents	6
2.1.	Objectifs	6
2.2.	Site	6
3.	Déroulement du jugement	7
3.1.	Projets remis	7
3.2.	Examen préalable	8
3.3.	Délibérations	8
3.4.	Recevabilité	8
3.5.	Réflexions à propos du jugement	8
3.6.	Examen des projets	9
3.7.	Visite du site	9
3.8.	Premier tour d'élimination	10
3.9.	Deuxième tour d'élimination	20
3.10.	Troisième tour d'élimination	27
3.11	Analyse des projets restants	34
3.12	Tour de rattrapage	44

4.	Classement	45
5.	Attribution des prix	45
6.	Recommandations et conclusions du jury	46
7.	Approbation du rapport du jury	47
8.	Ouverture des enveloppes cachetées	48
8.1.	Projets primés	48
8.2.	Rappel des projets primés	49
9.	Divers	54
10.	Liste des auteurs	55

1. INDICATIONS GENERALES

1.1 Organisation du concours

Le présent concours est organisé par la Commune de Collombey-Muraz en collaboration avec le Service cantonal des Bâtiments.

Il s'agit d'un concours d'idées au sens de l'article 5 du règlement SIA 152.

Un certain nombre de projets retenus seront invités à participer à un « concours-étude-réalisation » selon le point 1.15 du Règlement-programme complété dans les réponses aux questions.

1.1.2 Participants

Le concours est ouvert :

- Aux architectes établis dans le canton du Valais depuis le 1^{er} janvier 1997 ou dans une commune vaudoise faisant partie de l'OIDC (Organisme Intercantonal de Développement du Chablais, soit les communes d'Aigle, Bex, Chessel, Roche, Corbeyrier, Gryon, Noville, Ollon, Leysin, Lavey, Les Diablerets, Villeneuve, Yvorne, Le Seppey, Rennaz).
- Aux Architectes domiciliés ou bourgeois d'une commune valaisanne.
- Pour participer, les architectes doivent être inscrits au Registre valaisan ou vaudois des architectes, ou au Registre suisse A ou B ou être diplômé EPF, EAUG ou être titulaire d'une formation reconnue équivalente.

1.2 Jury

1.2.1 Composition du jury

Président :

M. Bernard **ATTINGER**, Architecte cantonal, Sion

Membres :

- M. Antoine LATTION, Président de la commune de COLLOMBEY
- M. Patrick DEVANTHERY, Architecte EPF, Genève
- M. Arthur ZIMMERMANN, Président Commission scolaire
- M. Bernard ZURBUCHEN, Architecte EPF, Lausanne

Suppléants :

- M. Gérard PARVEX, Secrétaire communal Collombey
- M. Laurent MAYORAZ, Architecte, Service des bâtiments, Sion

Experts :

- M. Camille ANCAY, Ingénieur, Service de l'énergie, Sion
- M. Félicien CLAVIEN, Géologue, Sion
- M. Jean-François LOVEY, Chef du Service de l'enseignement, Sion
- M. Guy-Michel PAPILLOUD, Ingénieur EPF, Lausanne
- M. Roberto PERUZZI, Ingénieur EPF,
représentant du Maître de l'ouvrage, Monthey
- M. François REBER, Ingénieur EPF, Neuchâtel

Secrétariat :

Bureau KURMANN & CRETTON SA, Monthey

1.3 Inscriptions au concours

Sur 53 bureaux qui ont confirmé leur inscription définitive, 37 ont rendu un projet dans les délais fixés.

1.4 Réponses aux questions

Les réponses aux 18 questions anonymes ont été envoyées aux concurrents le 7 août 1997.

2. PROBLEME POSE AUX CONCURRENTS

2.1 Objectifs

Les élèves de la commune de Collombey-Muraz, en âge de suivre le cycle d'orientation, sont confiés aux institutions de la Commune de Monthey.

La commune de Collombey-Muraz a un effectif de 200 élèves en âge de fréquenter le C.O. Cet effectif est suffisant pour qu'elle crée son propre C.O.

La commune de Collombey-Muraz, en accord avec le Département de l'Education, de la Culture et des Sports a donc décidé de construire un nouveau bâtiment scolaire.

2.2 Site

Le terrain mis à disposition des concurrents se situe dans la plaine et s'ouvre largement dans toutes les directions. Il est occupé par l'école primaire, la salle de gymnastique, la piscine couverte, le terrain de football et les courts de tennis. Les architectes ont reçu la mission d'y implanter un cycle d'orientation ainsi qu'un préau couvert pouvant abriter des manifestations communales. Le projet devrait voir une composition globale intégrant l'ensemble du complexe scolaire tout en réservant des possibilités d'extensions.

3. DEROULEMENT DU JUGEMENT

3.1 Projets remis

Les documents des 37 projets ont été remis dans les délais exigés.

Les projets ont été exposés et numérotés arbitrairement de 1 à 37.

Projet No 1	10.05.68
Projet No 2	72.70.54
Projet No 3	28.41.62
Projet No 4	70.48.83
Projet No 5	15.60.06
Projet No 6	12.46.73
Projet No 7	45.70.57
Projet No 8	18.34.26
Projet No 9	14.14.21
Projet No 10	71.59.26
Projet No 11	82.34.29
Projet No 12	31.18.15
Projet No 13	00.07.00
Projet No 14	36.47.58
Projet No 15	52.43.69
Projet No 16	97.09.12
Projet No 17	12.34.52
Projet No 18	03.00.97
Projet No 19	17.20.62
Projet No 20	92.72.19
Projet No 21	49.69.79
Projet No 22	06.09.97
Projet No 23	28.10.73
Projet No 24	70.04.69
Projet No 25	42.26.01
Projet No 26	61.85.40
Projet No 27	78.86.20
Projet No 28	11.00.11
Projet No 29	53.17.32
Projet No 30	29.43.52
Projet No 31	38.90.00
Projet No 32	34.69.73
Projet No 33	13.30.46
Projet No 34	28.07.70
Projet No 35	25.19.31
Projet No 36	37.74.52
Projet No 37	18.09.23

3.2 Examen préalable

L'examen préalable des projets, visant à contrôler le respect du règlement et du programme, remplit les exigences de la norme SIA 152, art. 42.1 et a été effectué par le Service des bâtiments de l'Etat du Valais, en collaboration avec M. Peruzzi du Bureau KURMANN & CRETTON SA. Le procès-verbal d'ouverture des cartables et le rapport technique sont remis aux membres du jury.

De cet examen, il ressort que 37 projets nous sont parvenus dans les délais imposés par le règlement.

L'organisation propre à chacun des 37 projets contrôlés répond de manière générale au programme demandé. Le calcul du cube SIA n'a pas fait l'objet d'un contrôle lors de l'examen préalable; un pointage ultérieur a été effectué lors du jugement.

3.3 Délibérations

Le jury s'est réuni les 30 septembre et 1^{er} octobre 1997 dans le bâtiment communal de Collombey.

3.4 Recevabilité

Le jury contrôle et constate que les conditions prévues à l'article 42.1 du règlement SIA 152 sont respectées et décide d'accepter tous les projets pour le jugement. Le projet 17 – 12.34.52 qui propose une construction en dehors du périmètre, a été écarté de la répartition des prix.

3.5 Réflexions à propos du jugement

Généralités

En rédigeant le présent rapport, après avoir pris connaissance de l'ensemble des projets, le jury, face aux 37 concurrents qui se sont donnés la peine d'aborder les problèmes posés par ce concours, ne peut livrer qu'une partie des réflexions qu'il a faites tout au long de son travail. Il n'a pas la prétention de régler de manière définitive tous les problèmes posés par l'établissement

de ce projet dans ce lieu. Il espère, en donnant ses réflexions, permettre une meilleure compréhension de ses choix et du présent rapport.

Le travail d'un jury de concours se fait à partir des analyses et des conclusions faites par les concurrents. La tâche du jury est facilitée par les différentes manières d'envisager le problème présenté par ces derniers. La confrontation des différentes solutions proposées permet au jury d'approcher pas à pas, tour après tour, de la réponse optimale au problème posé. Cette solution ne peut pas être le cumul des réponses données aux questions posées aux concurrents. Elle se trouve auprès de celui, ou de ceux, qui auront le mieux su en faire la synthèse pour proposer une réponse globale. Le rôle de l'architecte ne consiste pas simplement à répondre à toutes les demandes de l'utilisateur; sa mission ne peut s'accomplir qu'en dépassant les réponses fonctionnelles, en répondant certes aux besoins et contraintes, mais en réunissant tous les éléments : territoire, organisation, contenu, contenant, pour en faire un tout, UN projet.

Problèmes particuliers

Comme indiqué au point 1.2 du règlement-programme, il s'agissait d'un concours d'idées, à rendre au 1 :500. Le jury a donc analysé des « partis ».

Ce genre de rendu et le nombre restreint de planches, n'a pas gêné le jury dans son appréciation des projets. Les architectes se sont, en général, assez bien tenus aux normes fixées pour ce rendu.

Le calcul du cube SIA n'a été vérifié que pour les projets restant au 3^{ème} tour.

3.6 Examen des projets

Le jury procède à un examen complet des 37 projets en rappelant les éléments significatifs résultant des examens préalables.

3.7 Visite du site

Le jury s'est rendu sur le site le 30 septembre 1997.

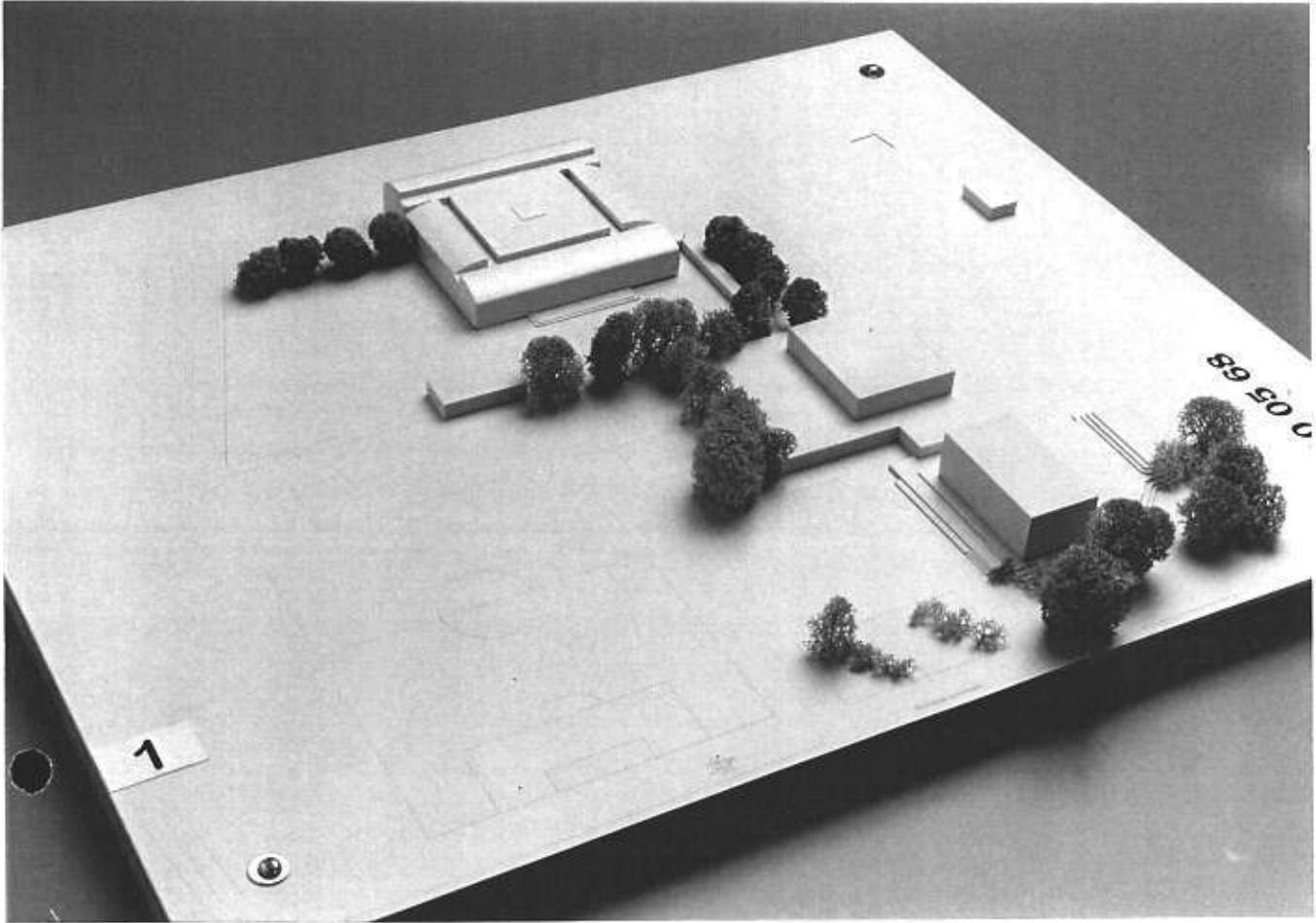
3.8

Premier tour d'élimination

Après avoir pris connaissance du rapport d'examen préalable et procédé à l'examen général des projets, le jury étudie tous les projets et décide d'éliminer, au premier tour, les projets ne répondant pas globalement ou sectoriellement aux questions soulevées par ce concours, notamment dans leurs rapports avec le site, mais aussi dans leur organisation ou les aménagements proposés.

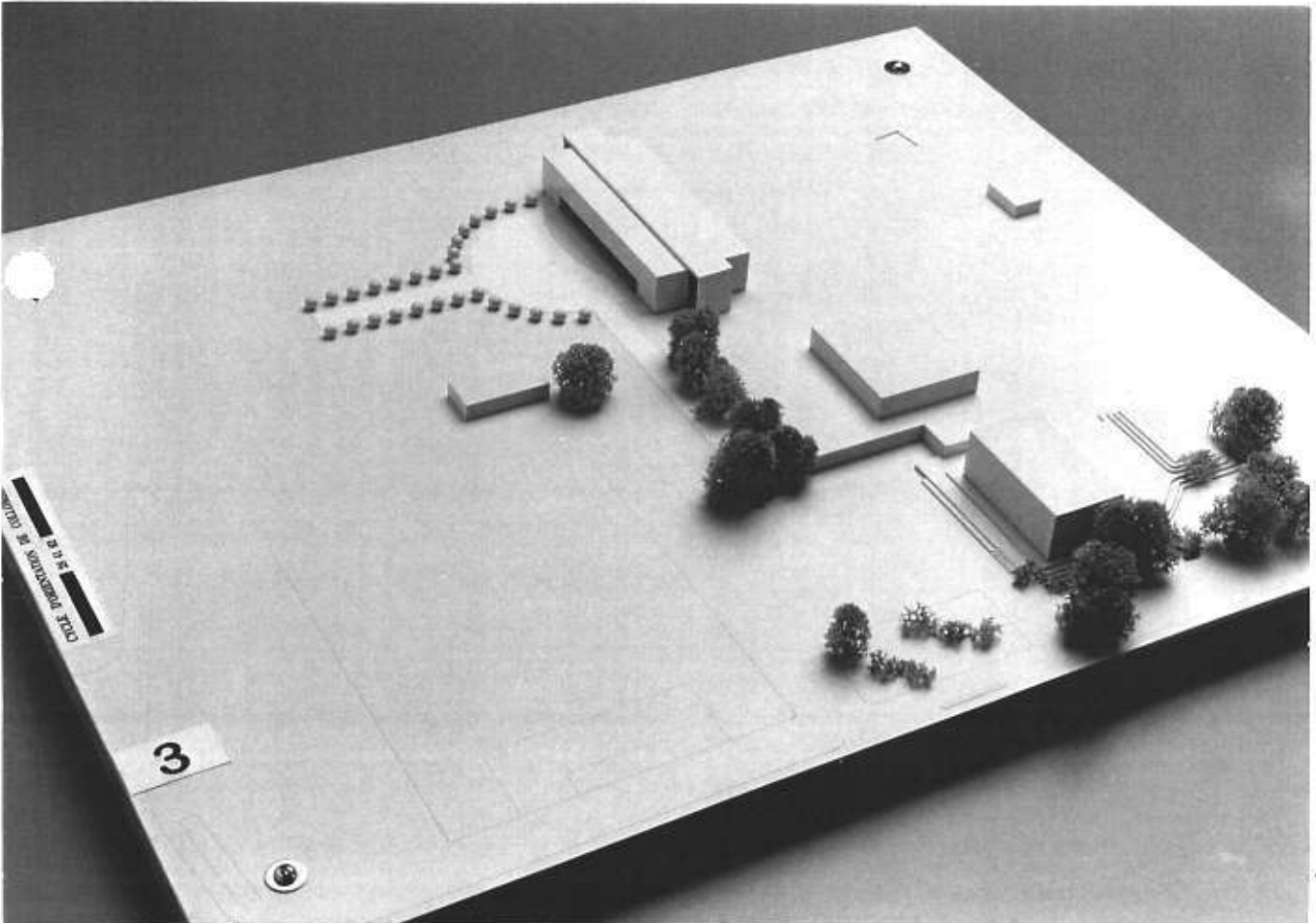
Les 18 projets suivants sont éliminés au premier tour :

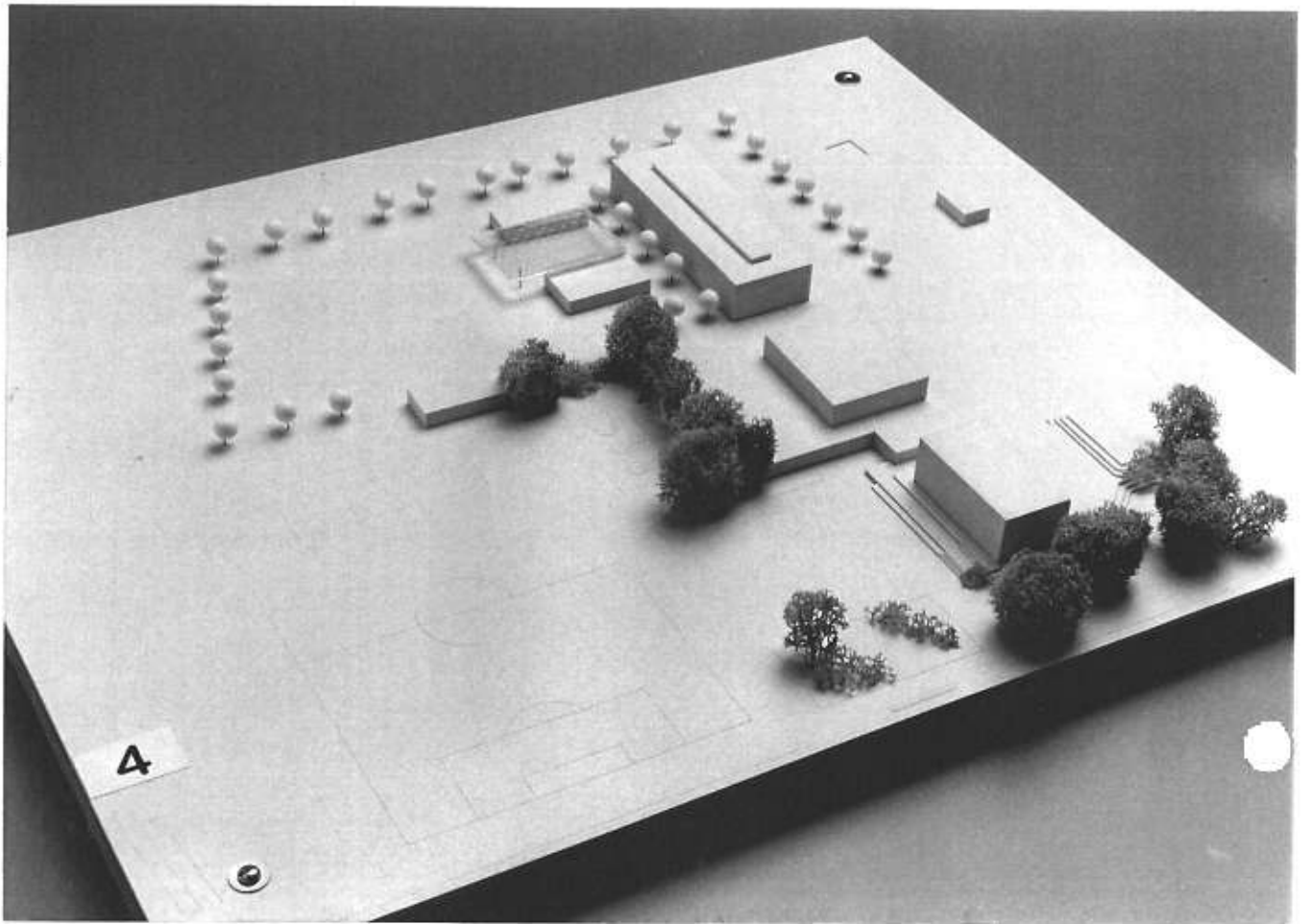
Projet No 1	10.05.68
Projet No 3	28.41.62
Projet No 4	70.48.83
Projet No 7	45.70.57
Projet No 12	31.18.15
Projet No 14	36.47.58
Projet No 17	12.34.52
Projet No 18	03.00.97
Projet No 19	17.20.62
Projet No 20	92.72.19
Projet No 22	06.09.97
Projet No 23	28.10.73
Projet No 24	70.04.69
Projet No 25	42.26.01
Projet No 32	34.69.73
Projet No 33	13.30.46
Projet No 36	37.74.52
Projet No 37	18.09.23



Projct No 1 – 10.05.68

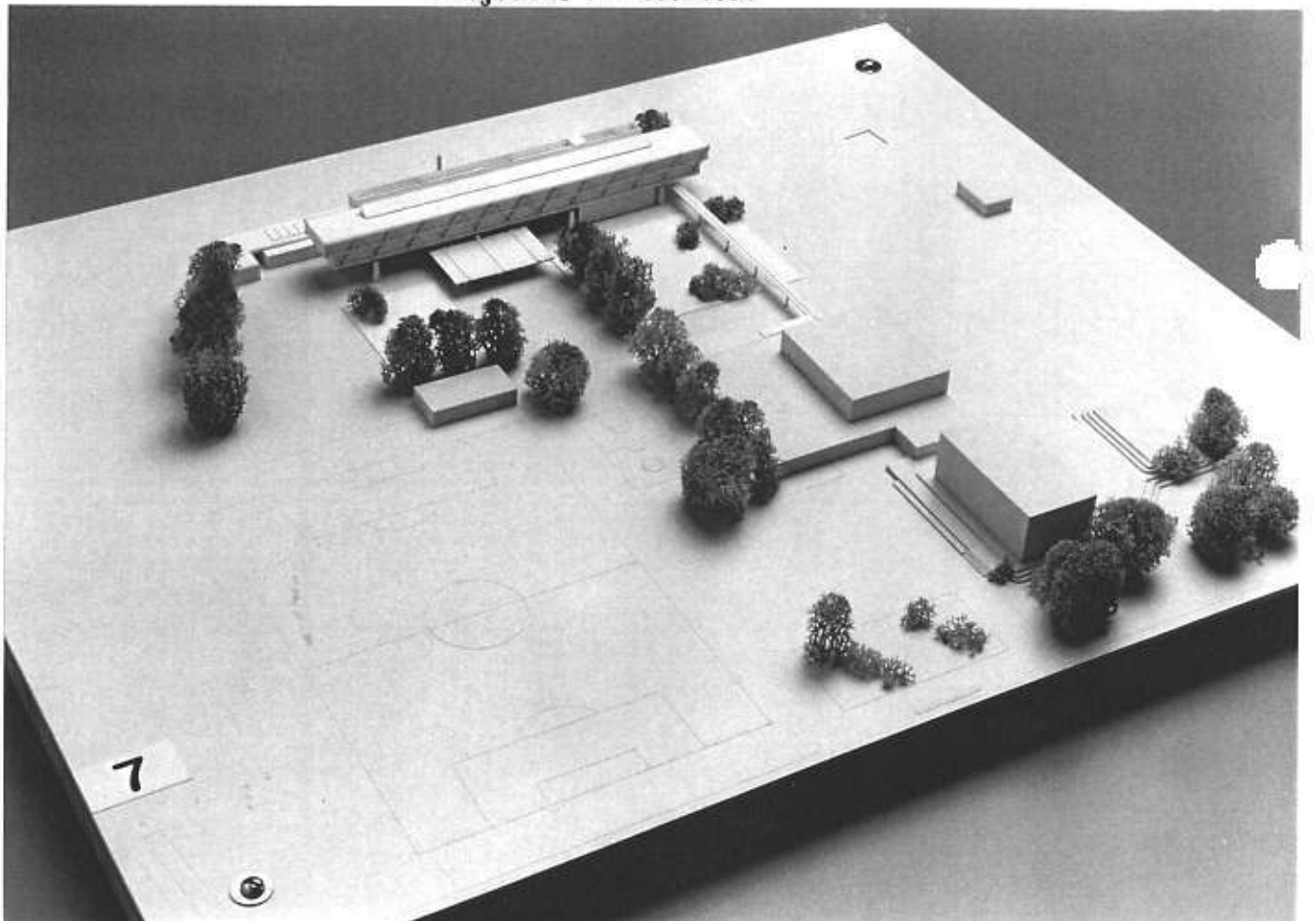
Projct No 3 – 28.41.62

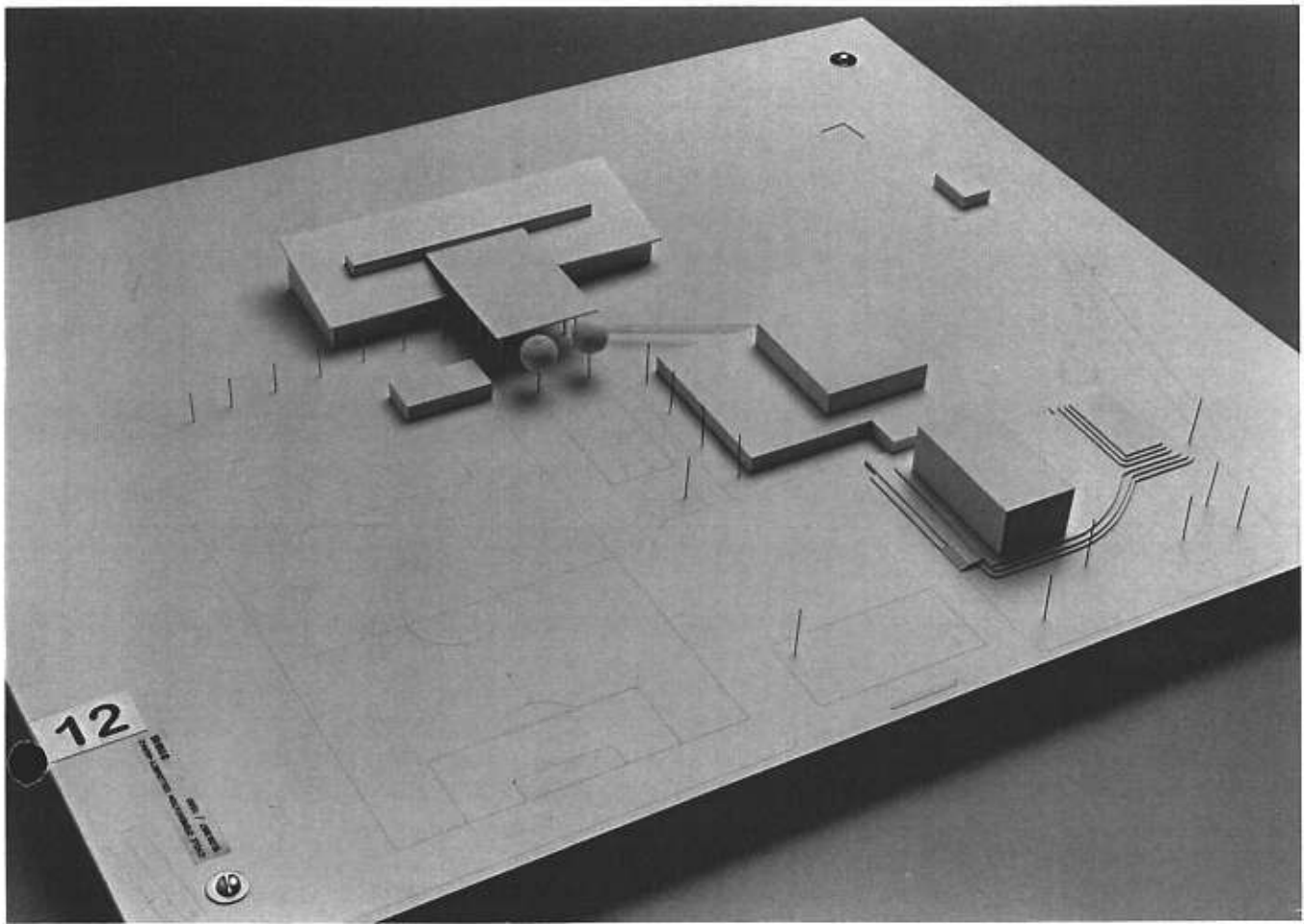




Projet No 4 – 70.48.83

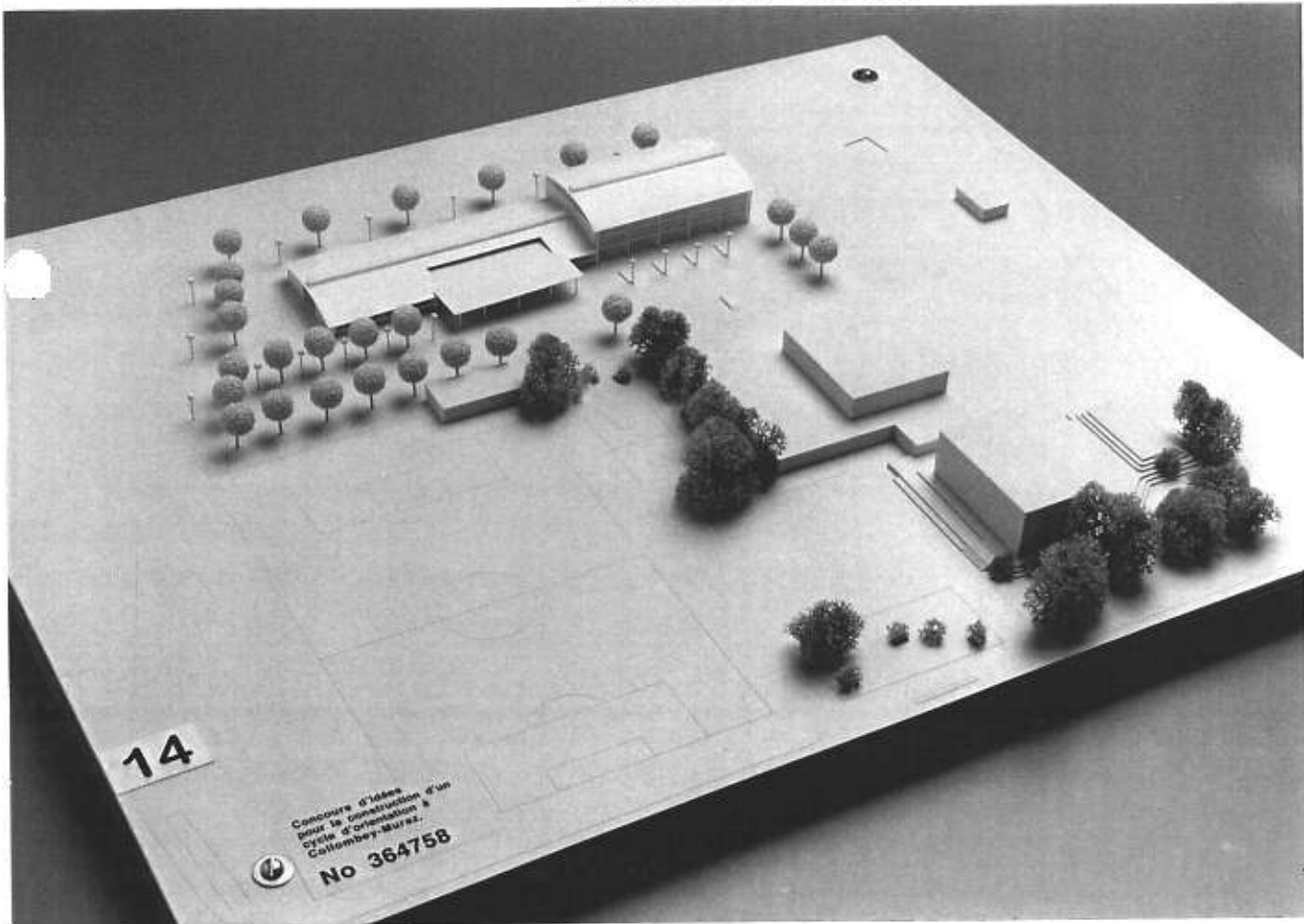
Projet No 7 – 45.70.57

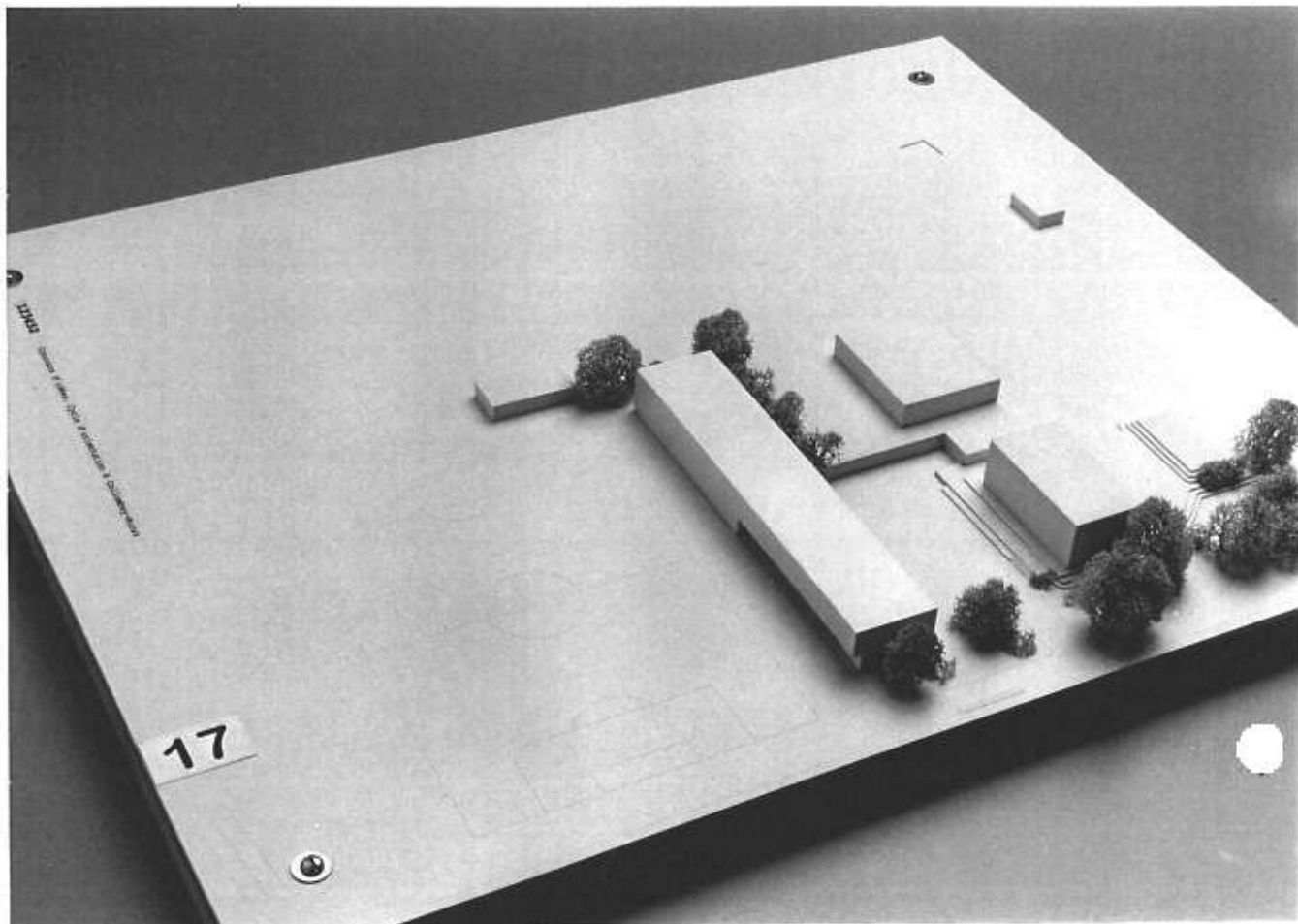




Projet No 12 - 31.18.15

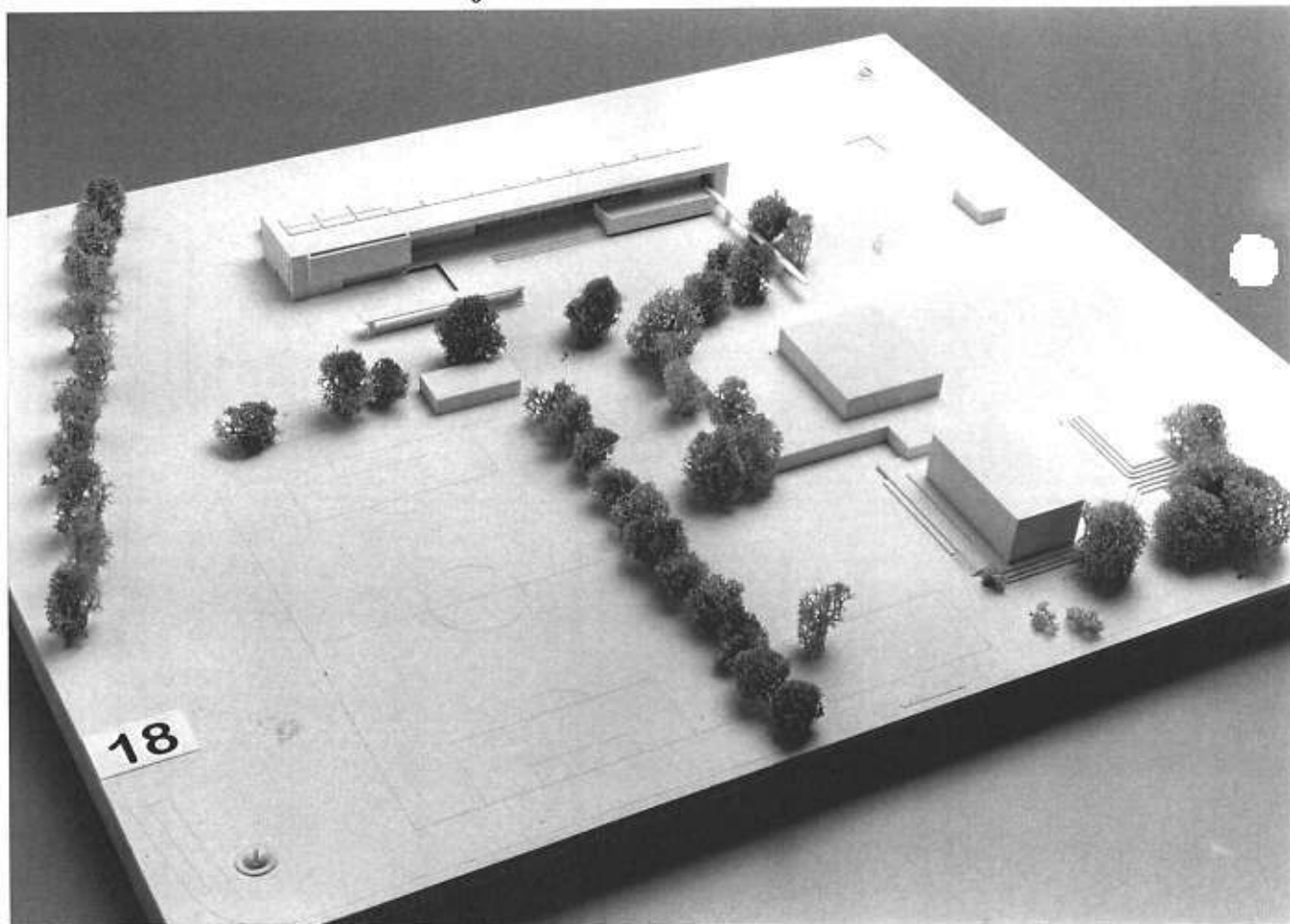
Projet No 14 - 36.47.58

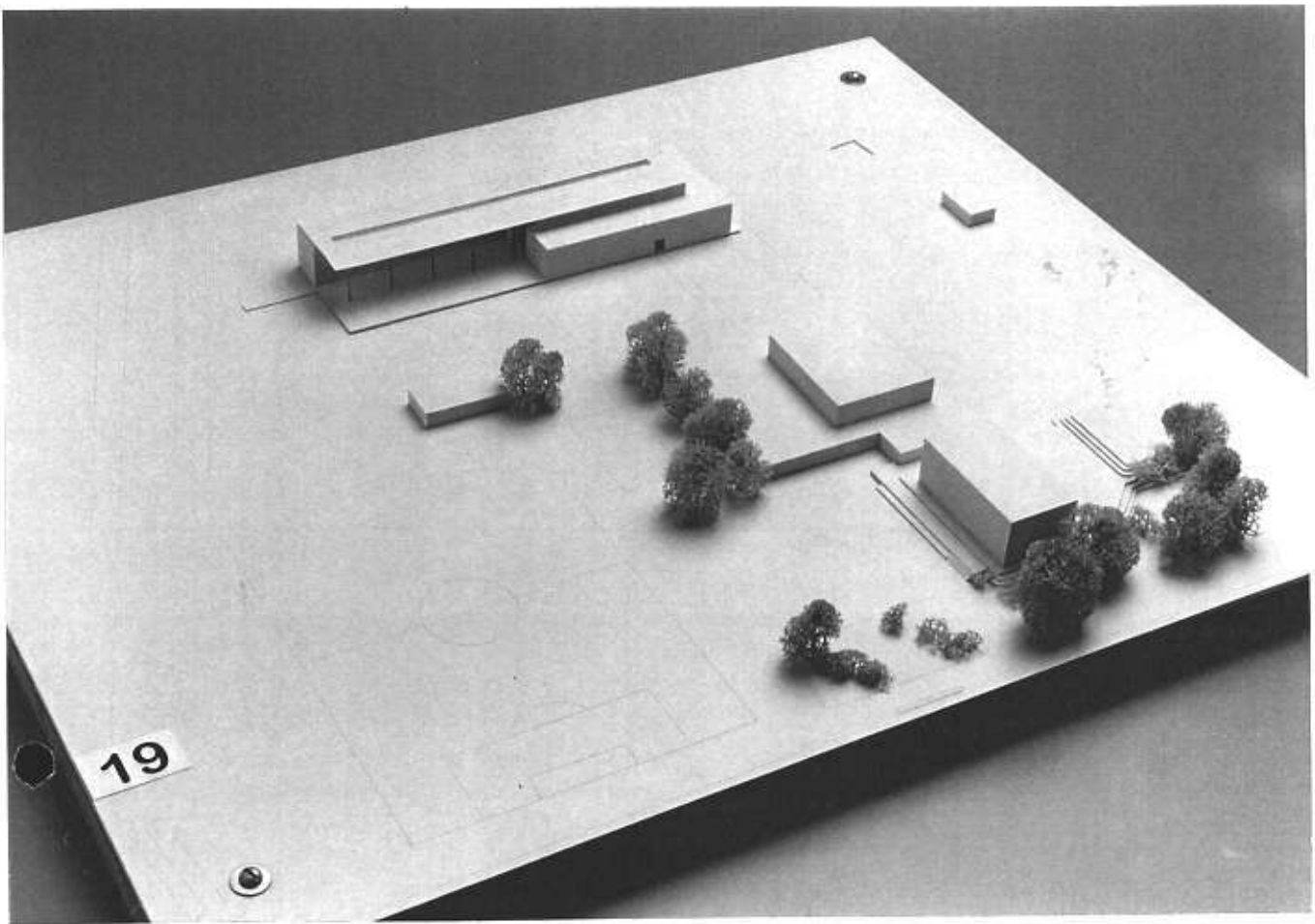




Projet No 17 – 12.34.52

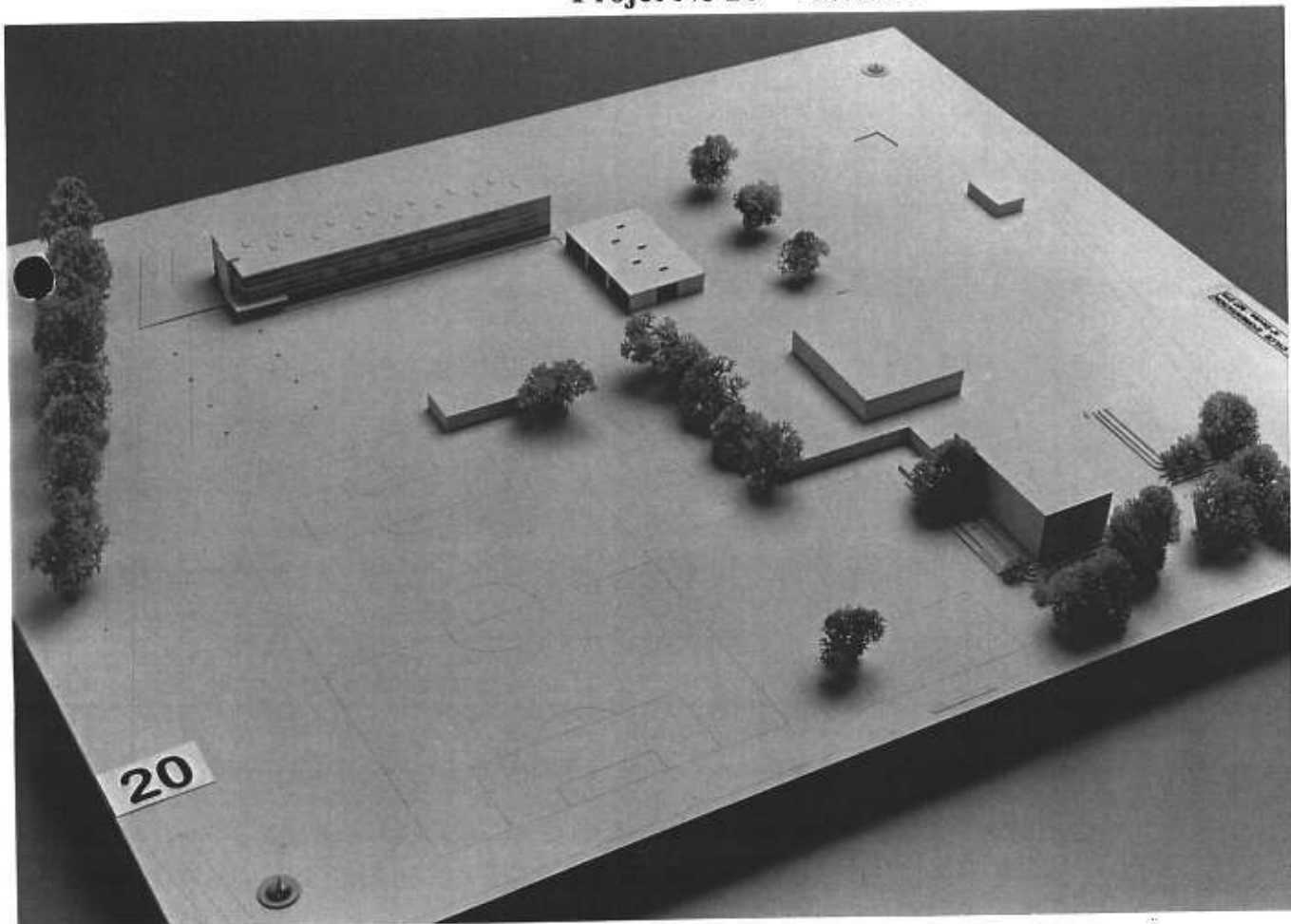
Projet No 18 – 03.00.97

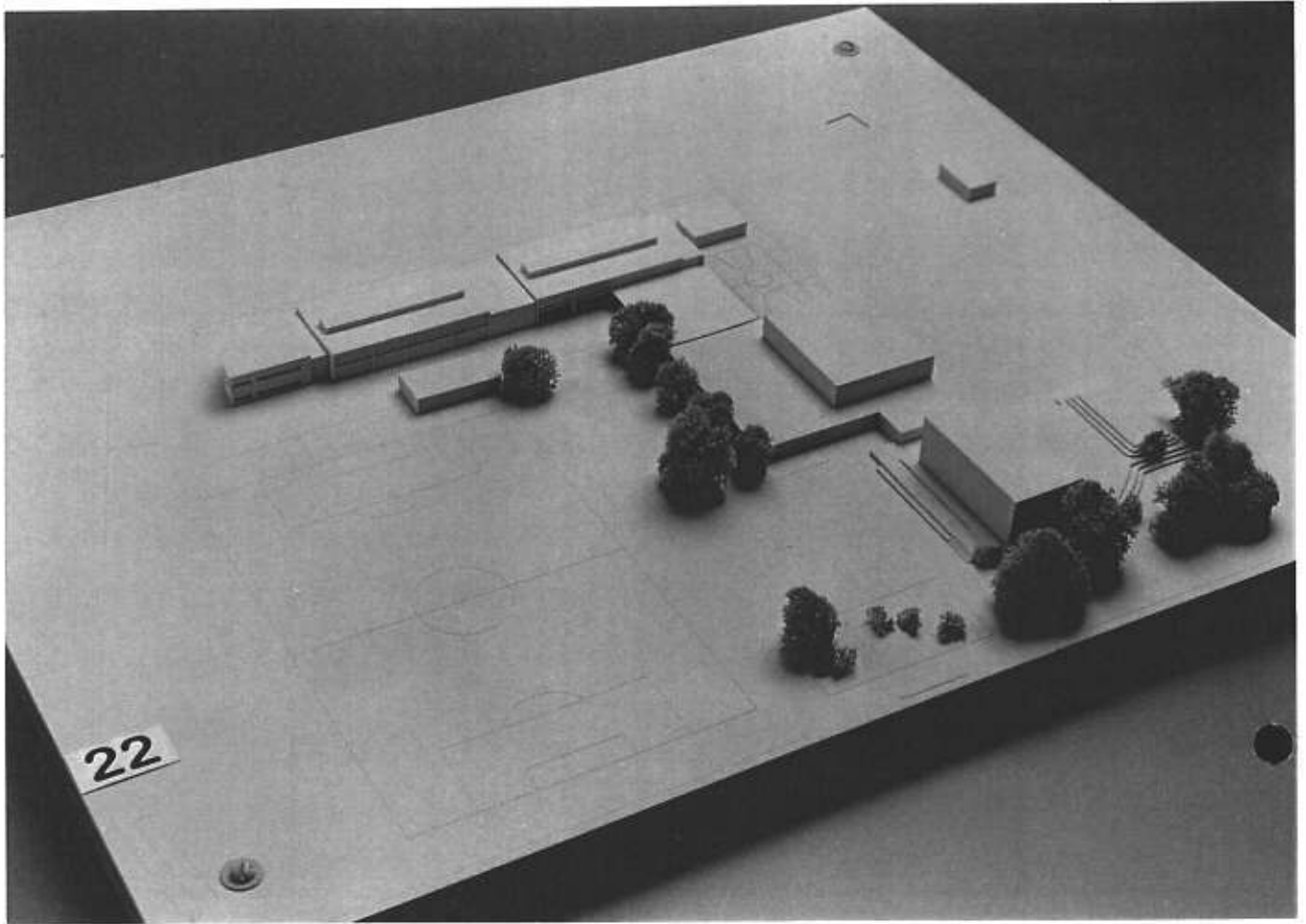




Projet No 19 – 17.20.62

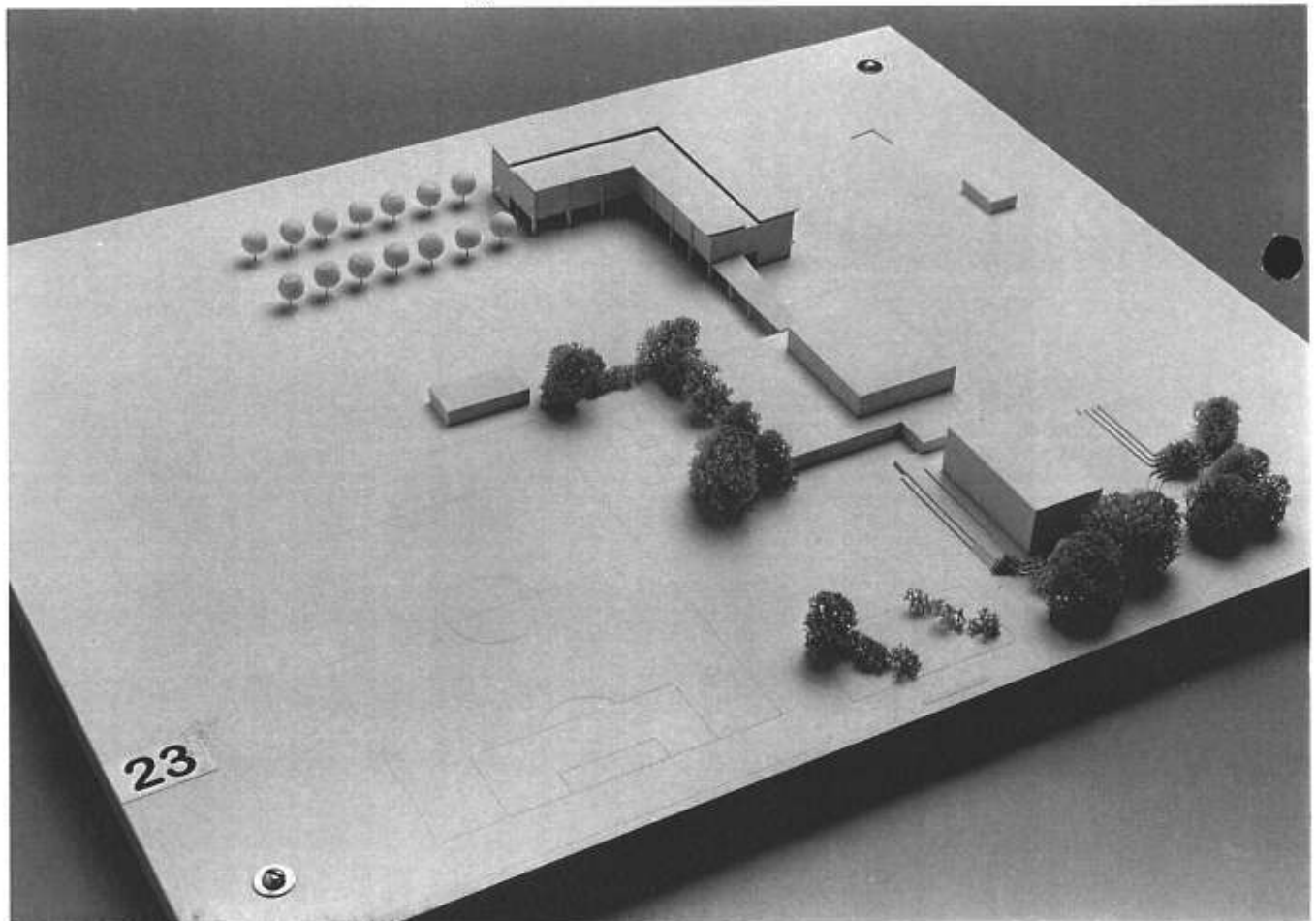
Projet No 20 – 92.72.19

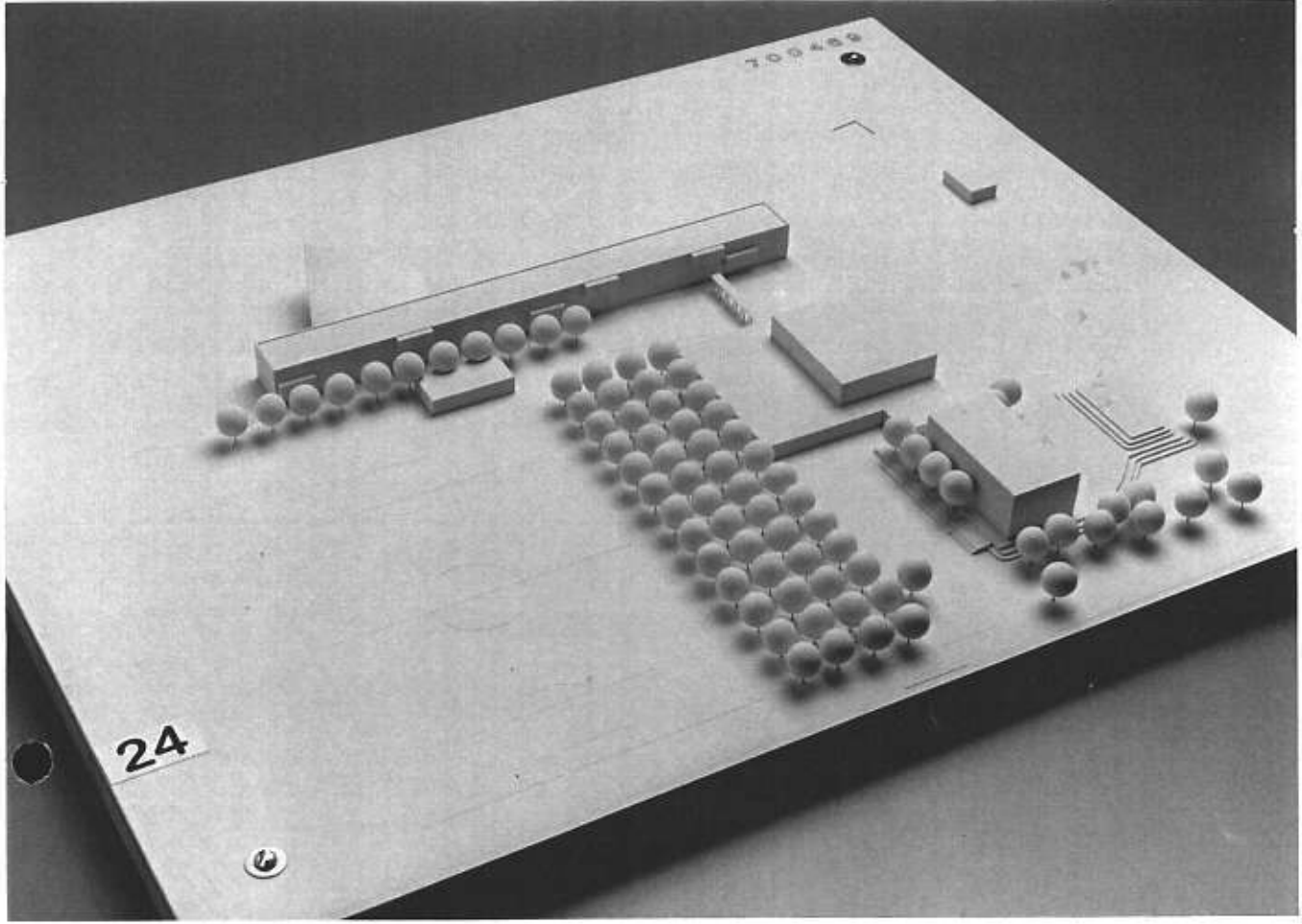




Projet No 22 – 06.09.97

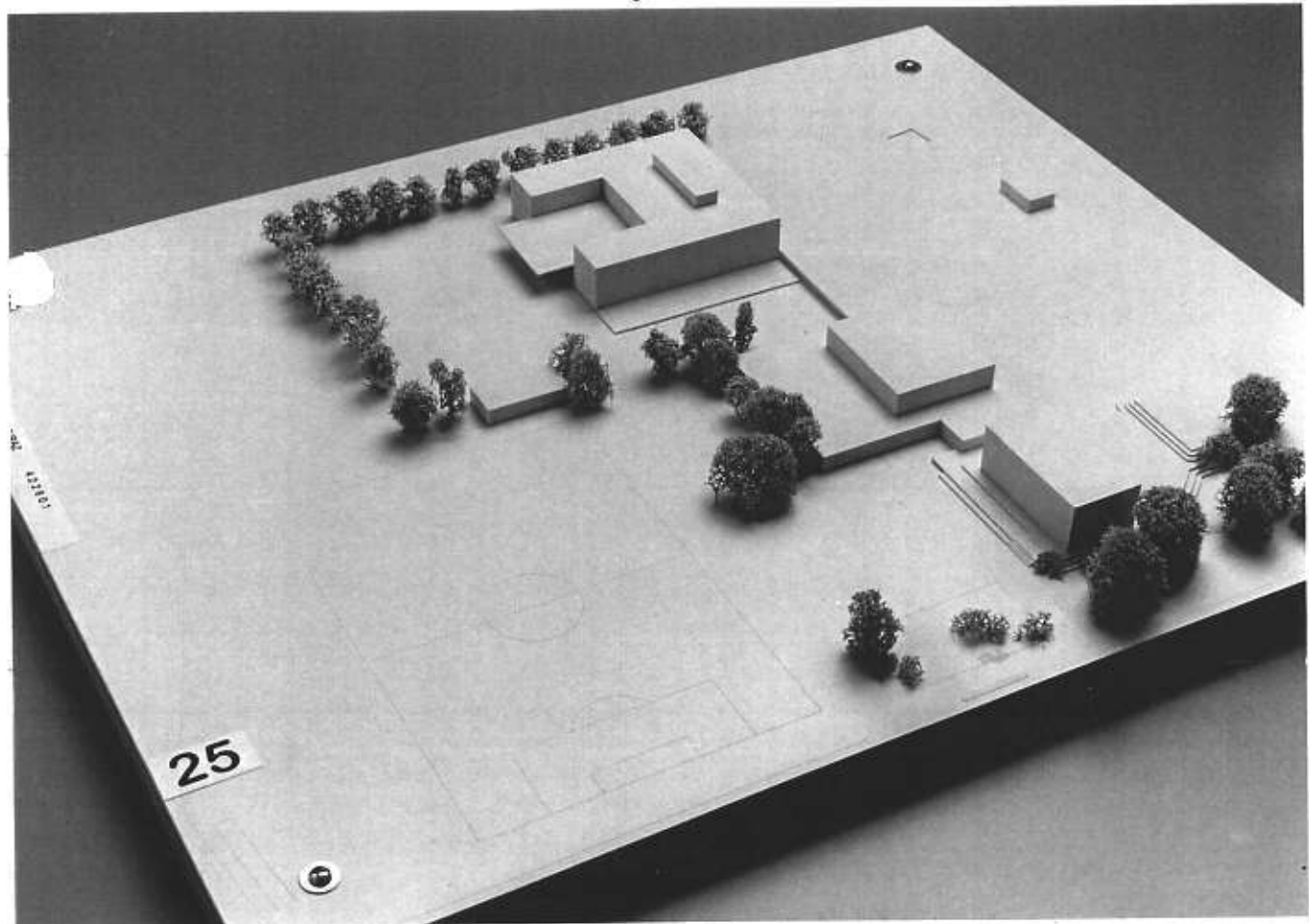
Projet No 23 – 28.10.73

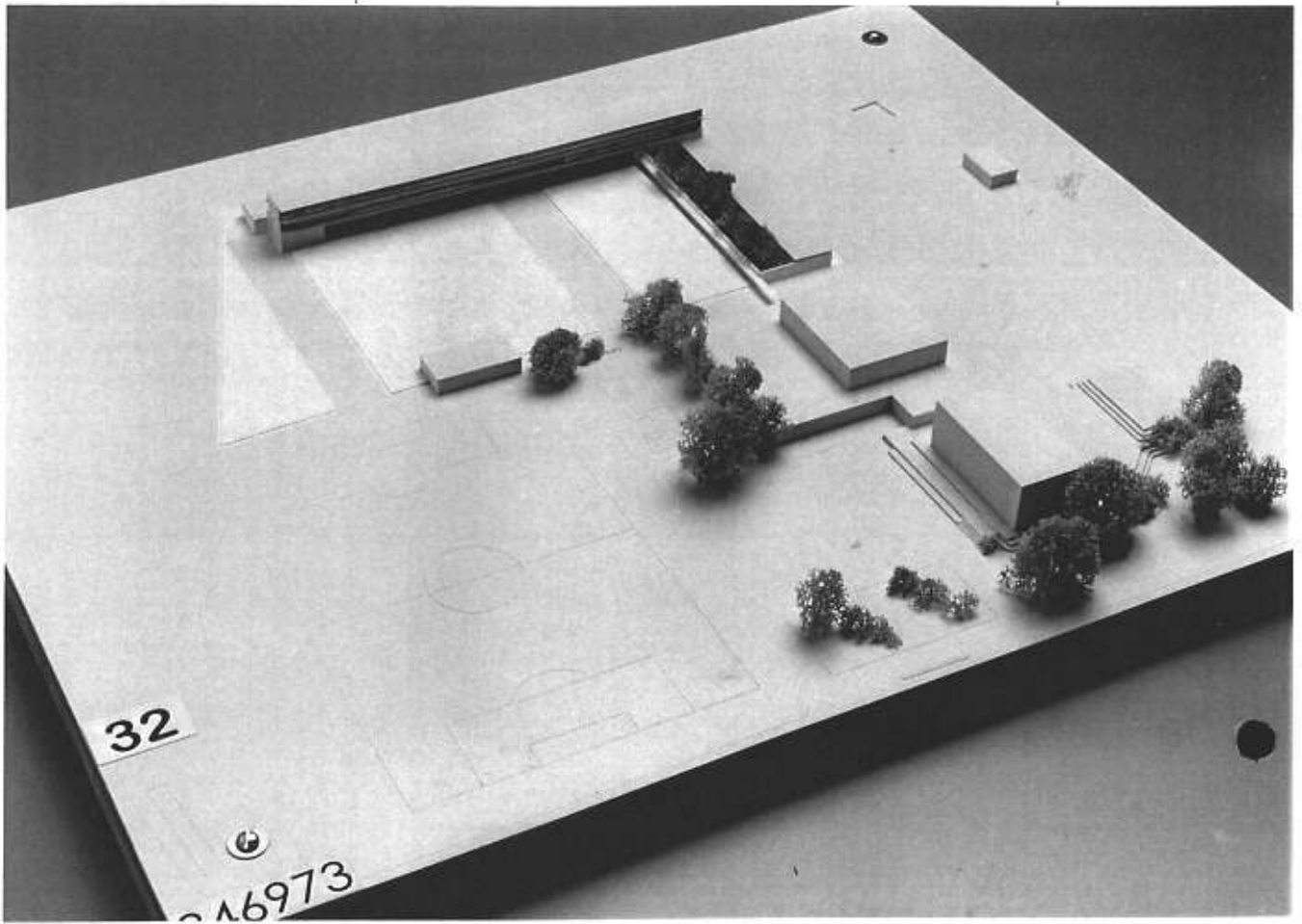




Projet No 24 – 70.04.69

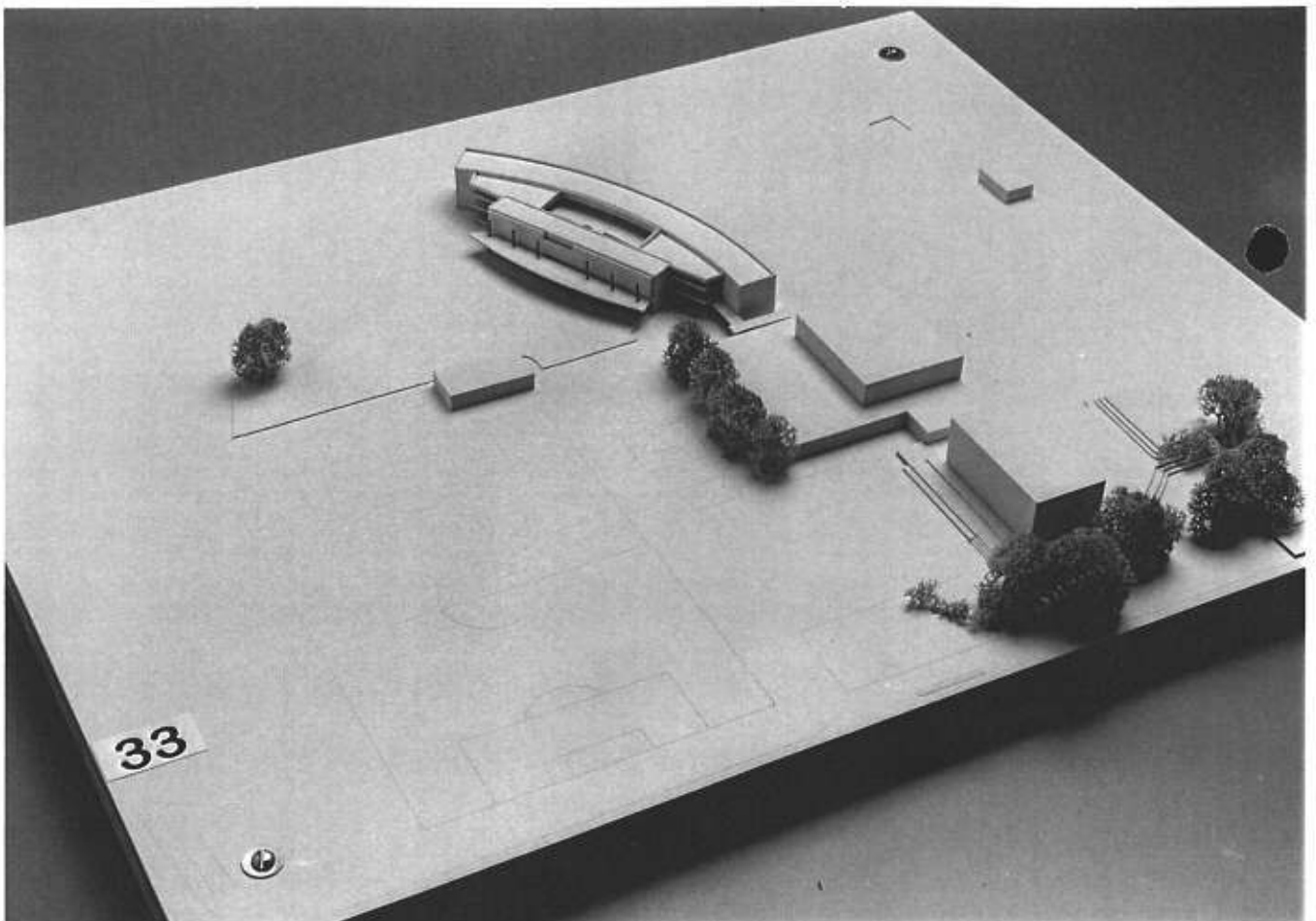
Projet No 25 – 42.26.01

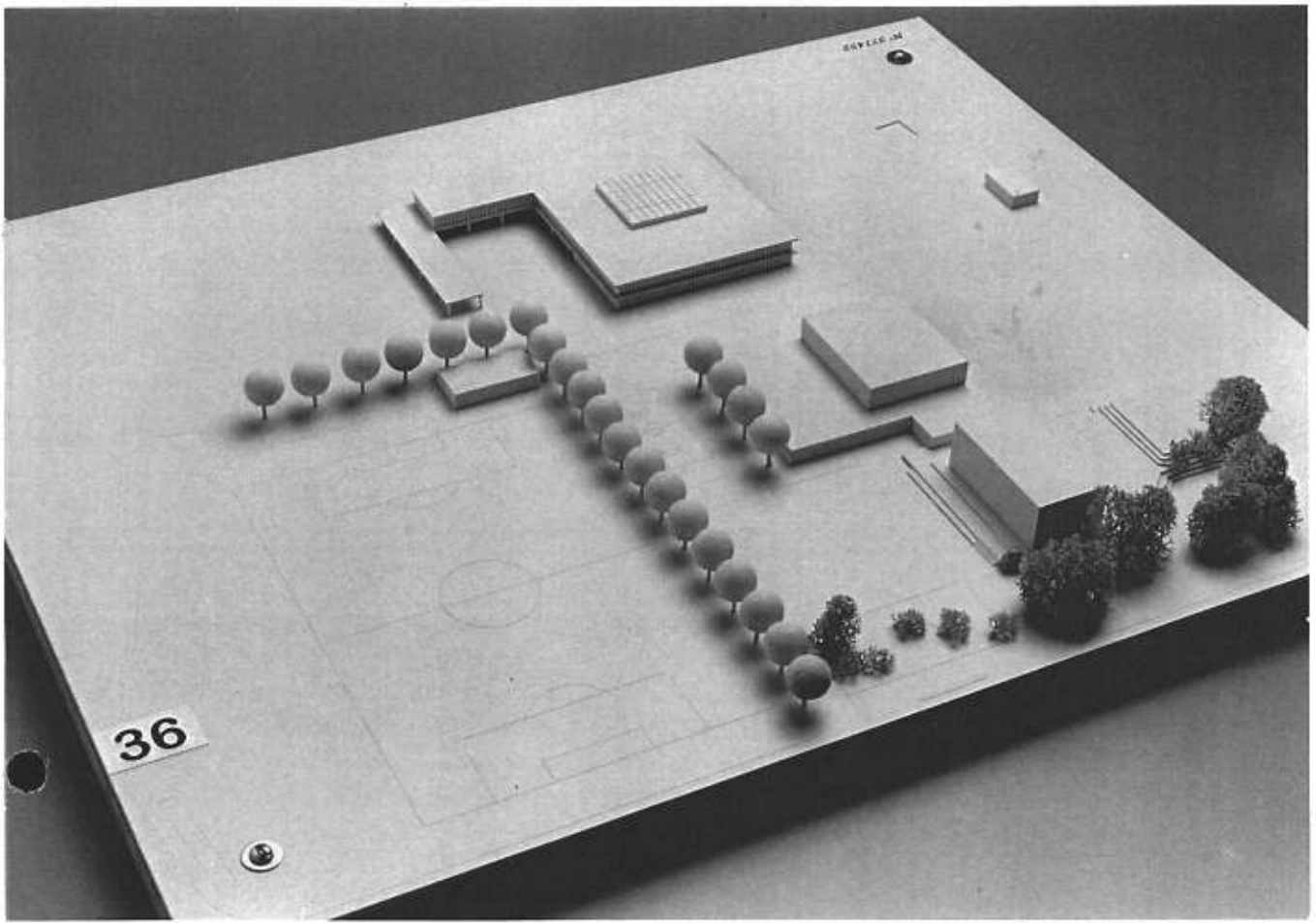




Projet No 32 – 34.69.73

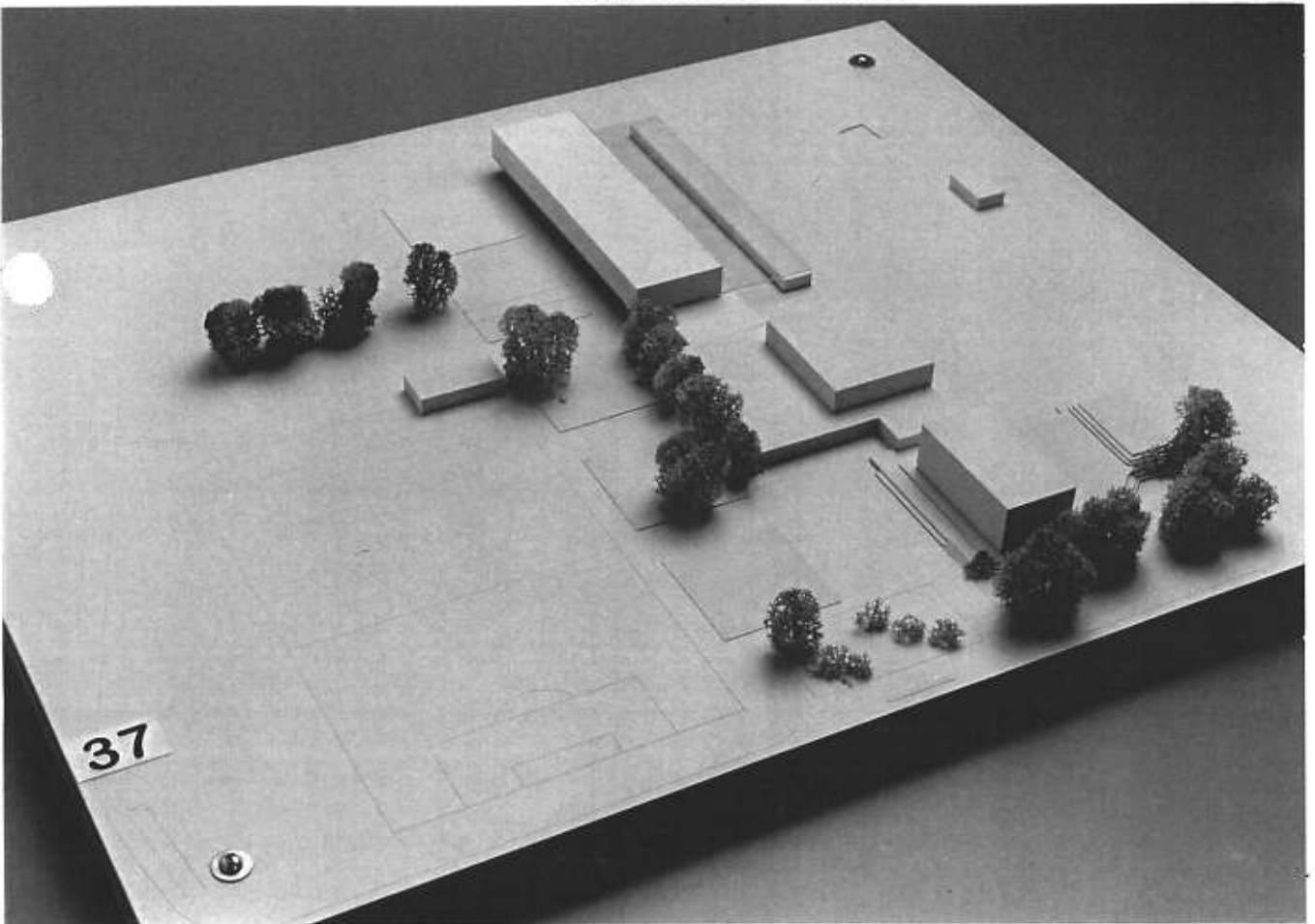
Projet No 33 – 13.30.46





Projet No 36 – 37.74.52

Projet No 37 – 18.09.23



3.9

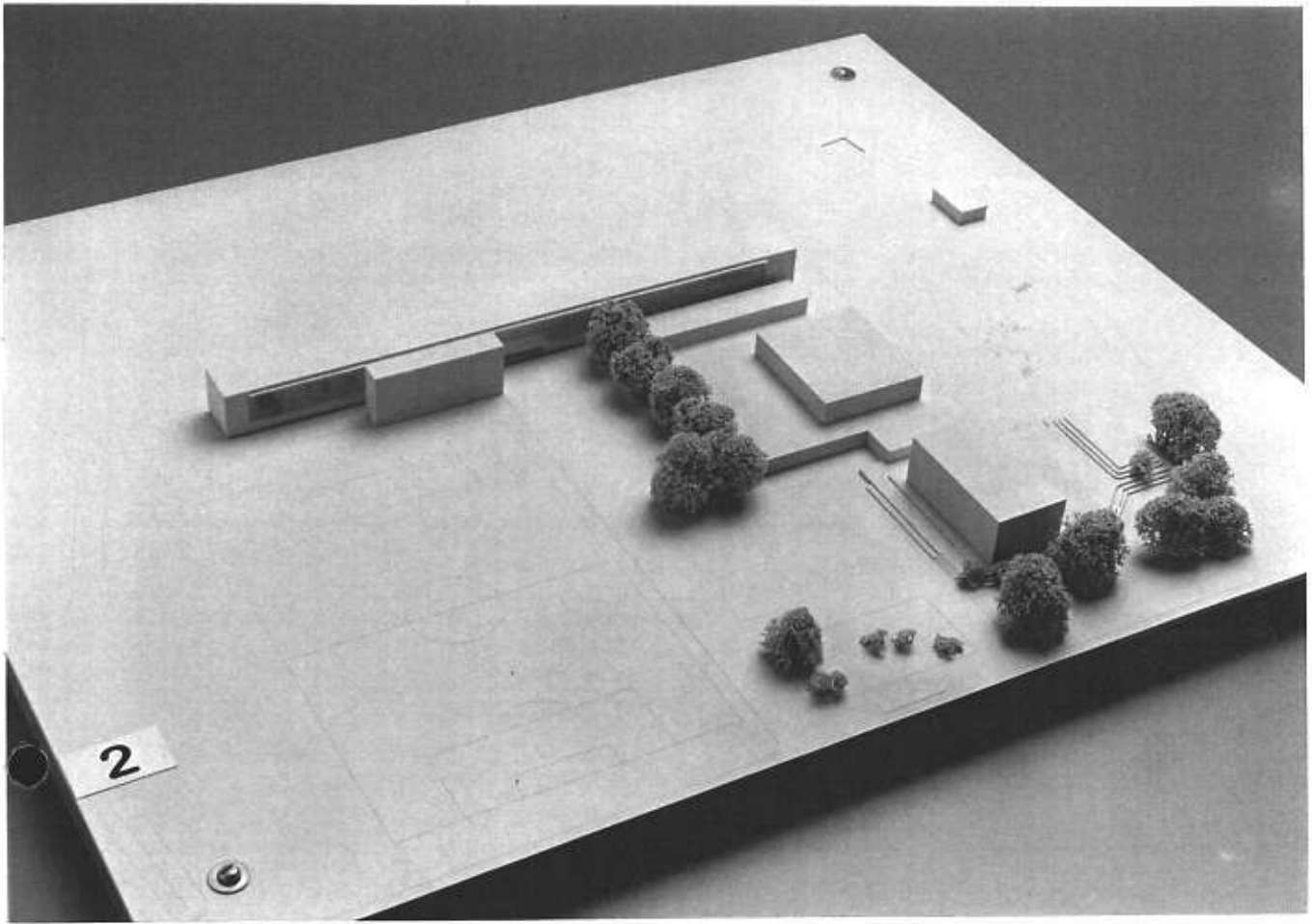
Deuxième tour d'élimination

Le jury approfondit l'analyse des projets lors du deuxième tour et élimine les 11 projets suivants:

Projet No 2	72.70.54
Projet No 5	15.60.06
Projet No 9	14.14.21
Projet No 10	71.59.26
Projet No 11	82.34.29
Projet No 15	52.43.69
Projet No 27	78.86.20
Projet No 28	11.00.11
Projet No 30	29.43.52
Projet No 31	38.90.00
Projet No 34	28.07.70

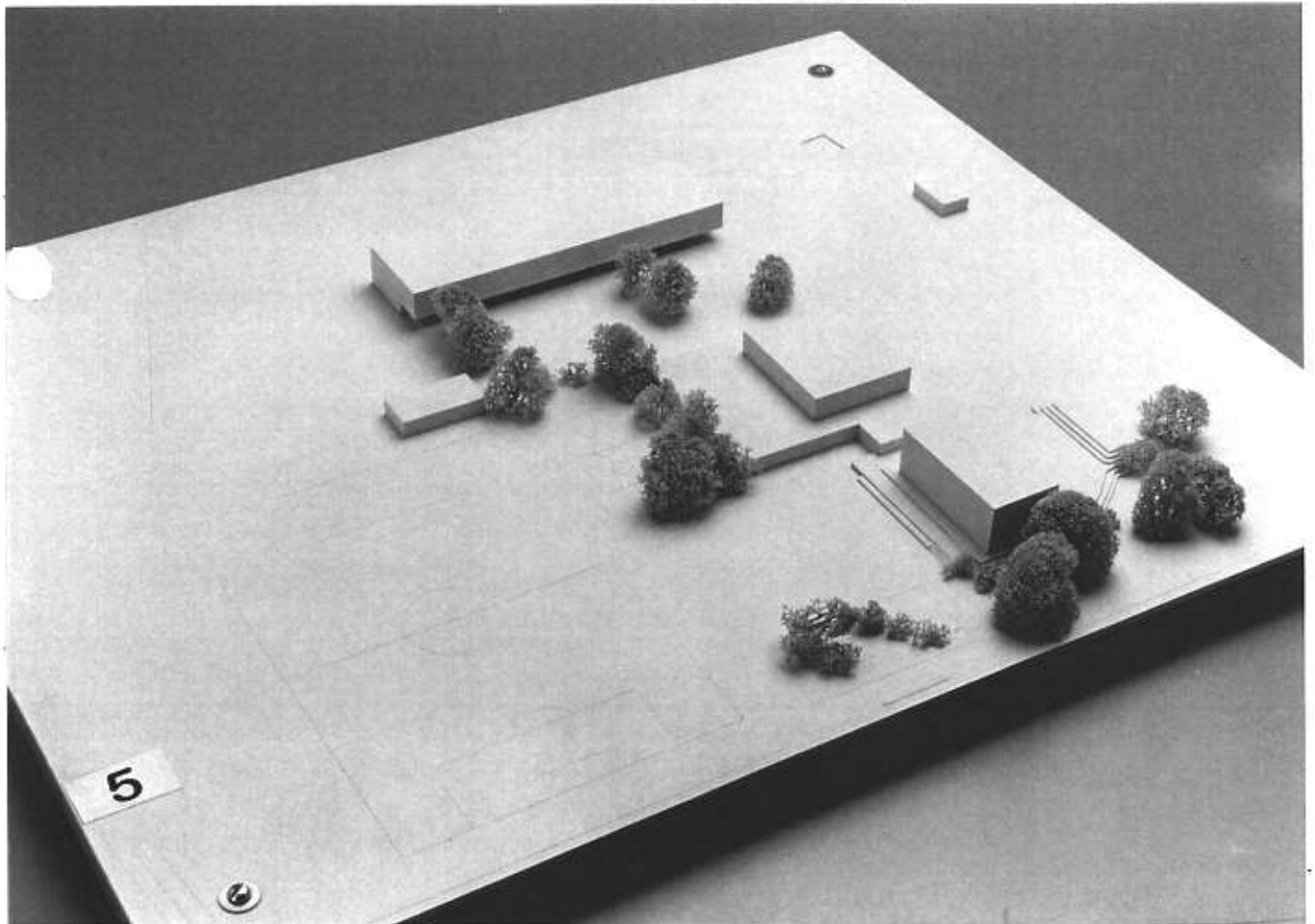
Le jury renonce à rédiger la critique de chacun de ces projets. Il tient cependant à relever que malgré certaines qualités d'implantation ou d'organisation, une volumétrie et une expression architecturale intéressante, ces projets n'apportent pas une réponse satisfaisante sur un ou plusieurs points importants.

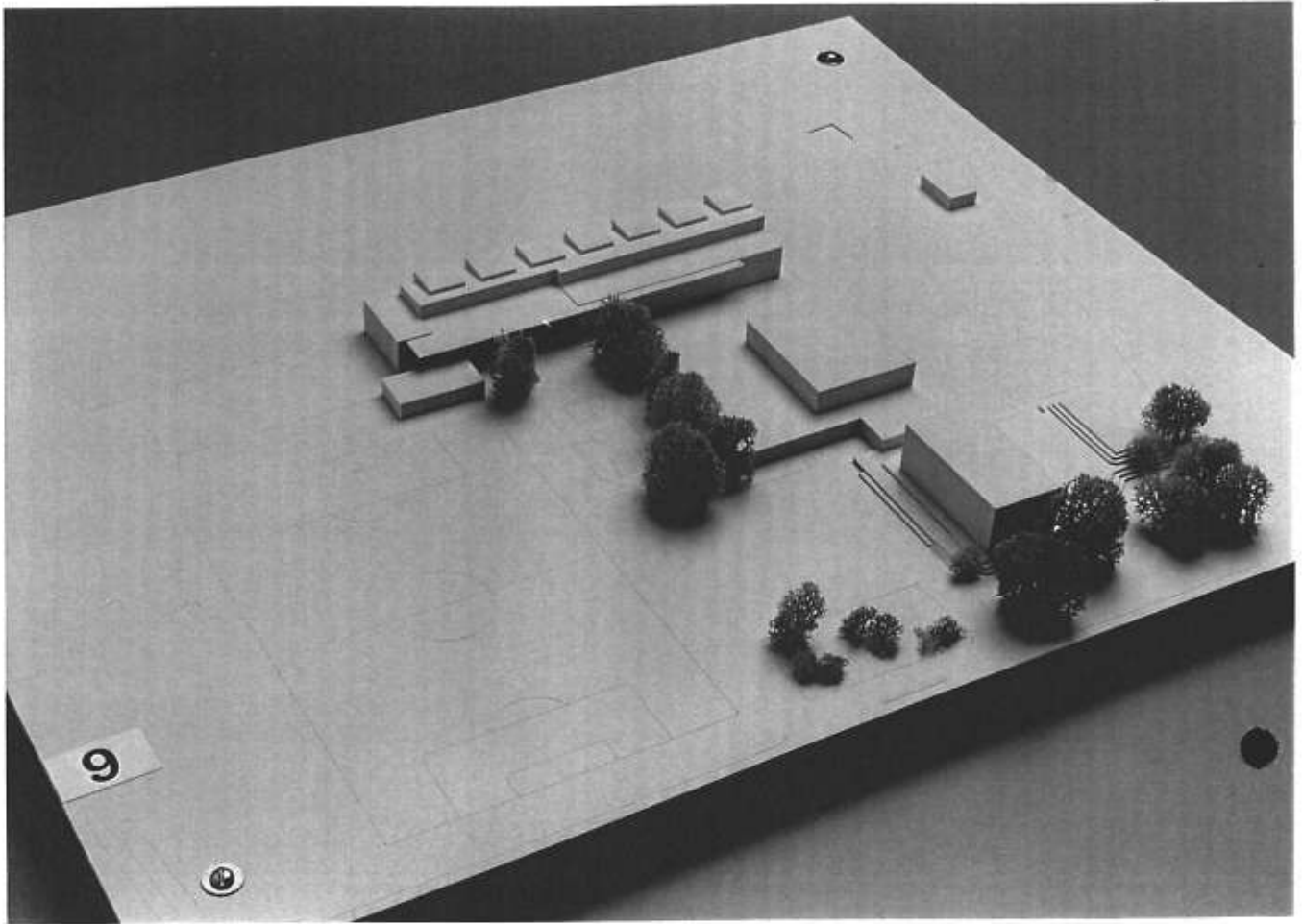
L'orientation des salles de classe a été plus particulièrement prise en compte ; bien que l'ouverture vers le nord-ouest en direction du lac permette d'apporter une lumière de qualité constante, le jury a estimé que les classes ouvertes dans cette direction avaient à souffrir de l'absence de soleil et de l'importance des vents froids venant du nord. Les expériences vécues dans cette région de la plaine du Rhône et les bonnes possibilités offertes par les autres orientations, l'ont décidé à éliminer les projets dont une grande partie des salles de classe normales s'ouvrait dans cette direction.



Projet No 2 – 72.70.54

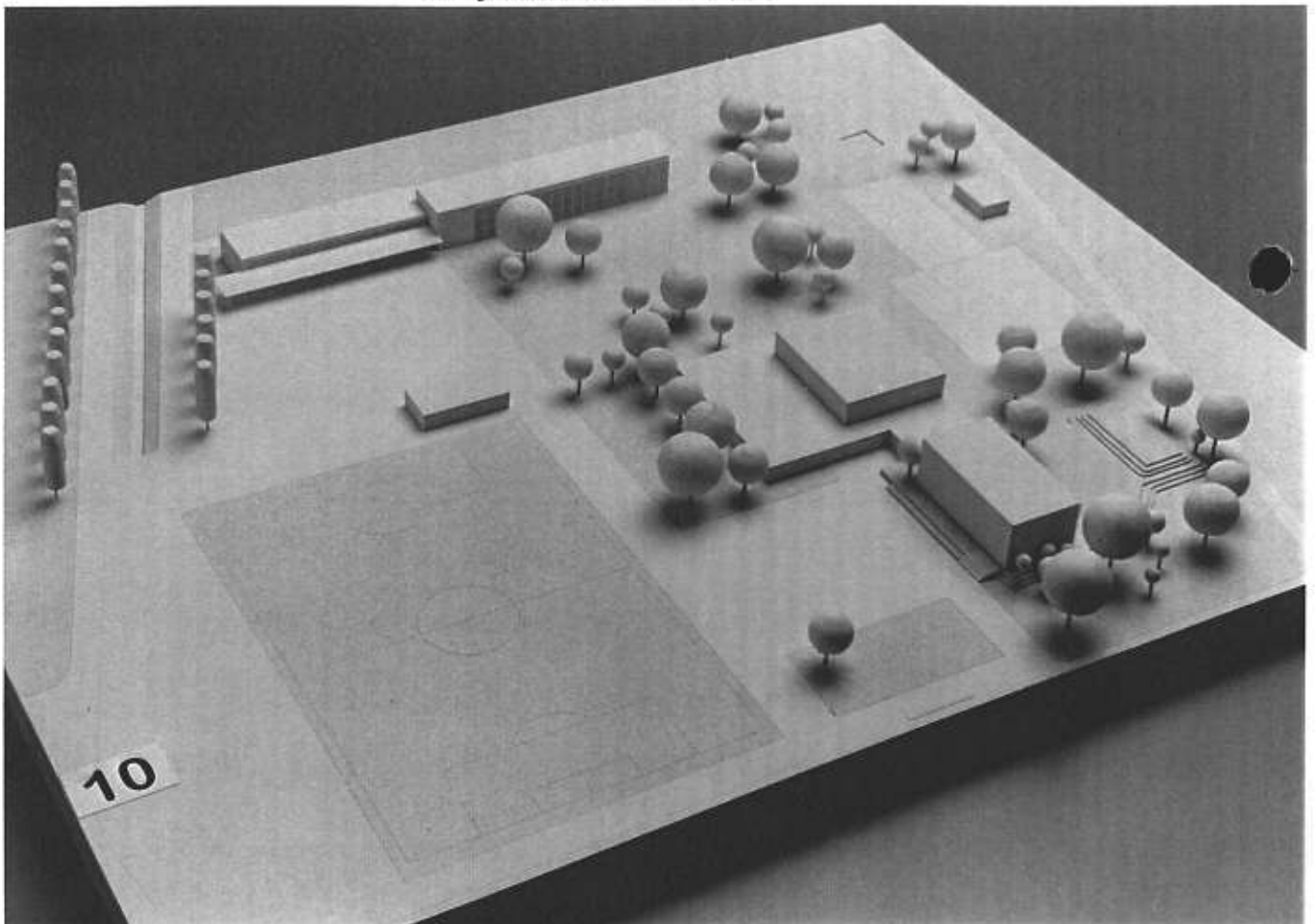
Projet No 5 – 15.60.06

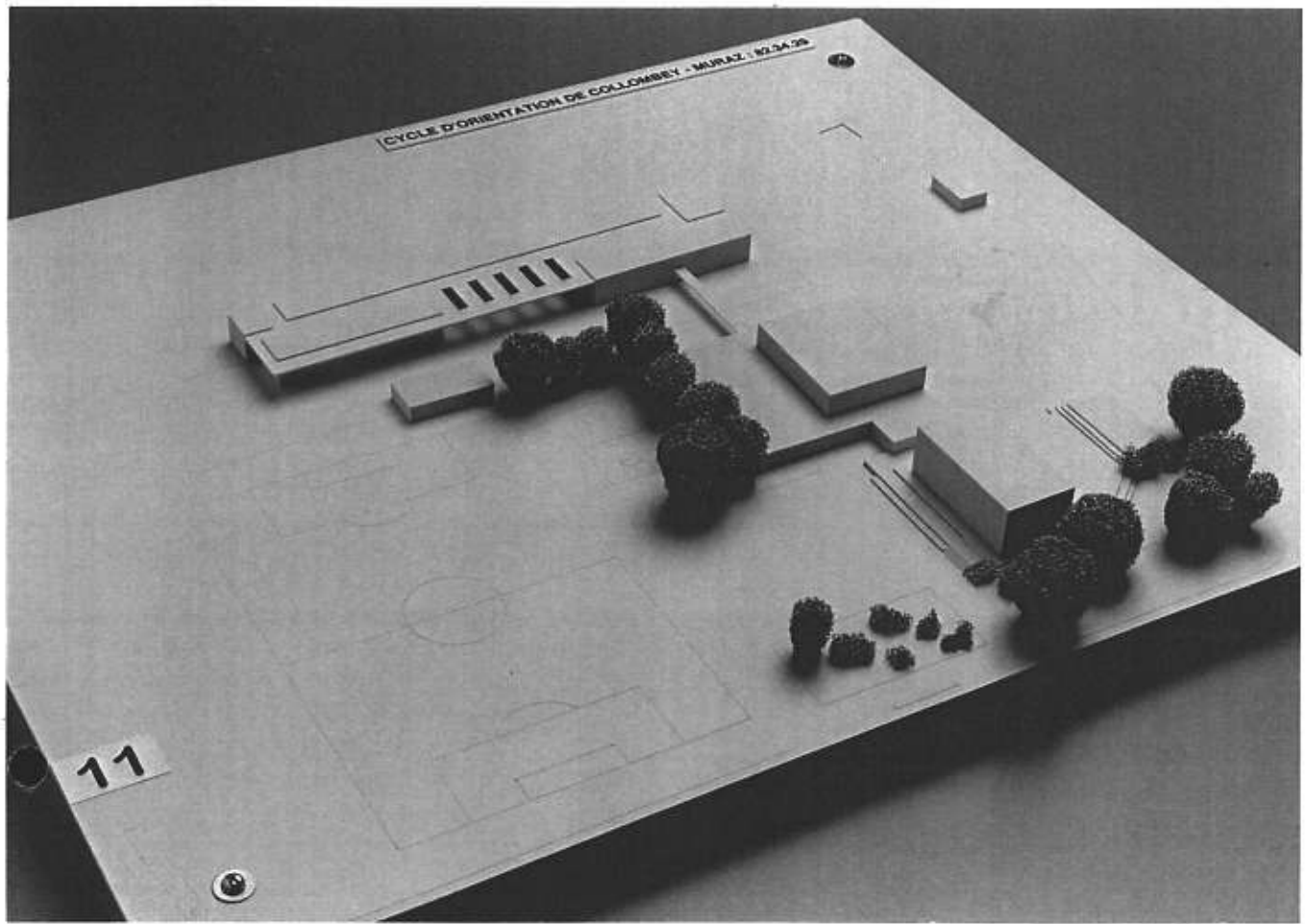




Projet No 9 – 14.14.21

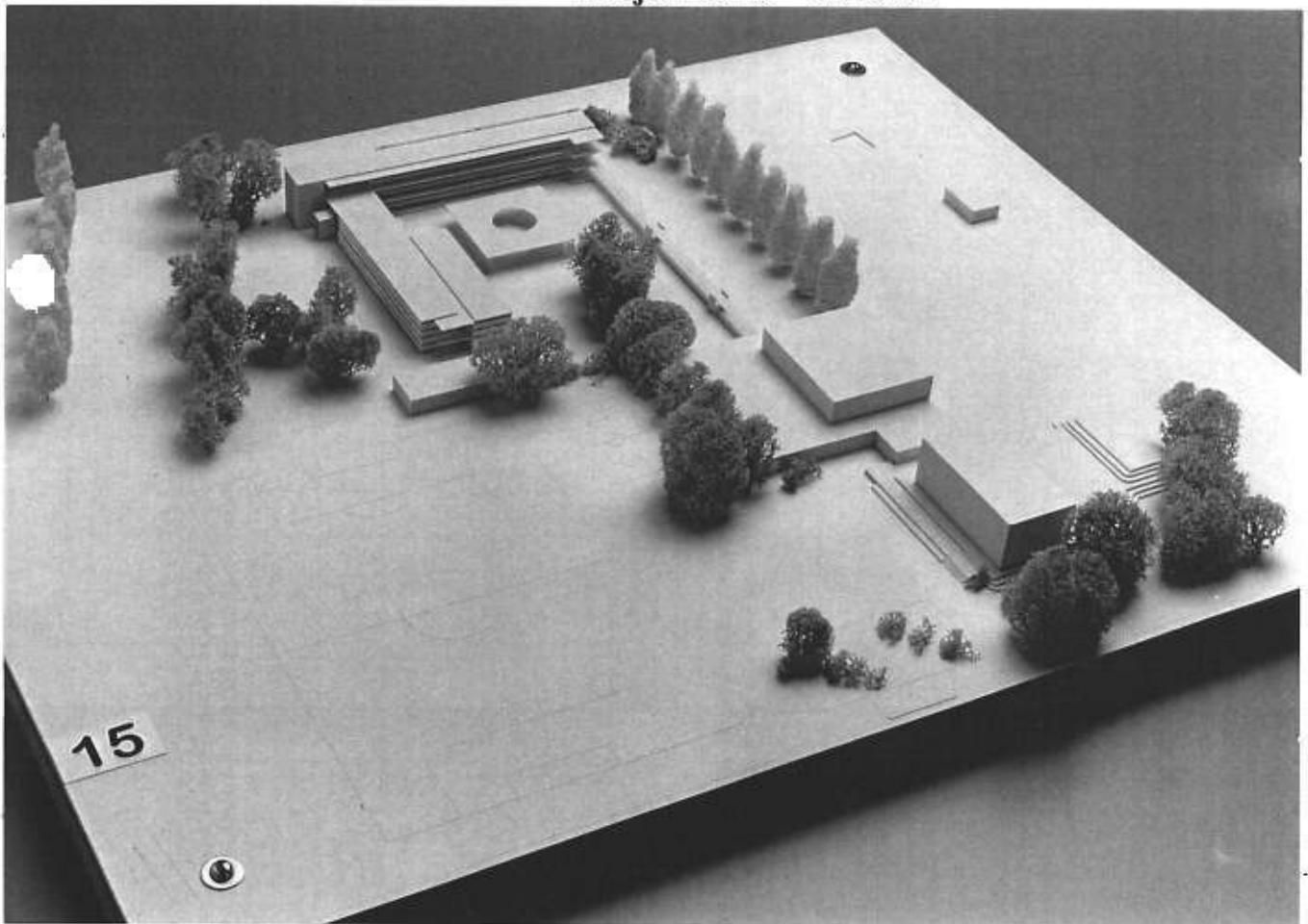
Projet No 10 – 71.59.26

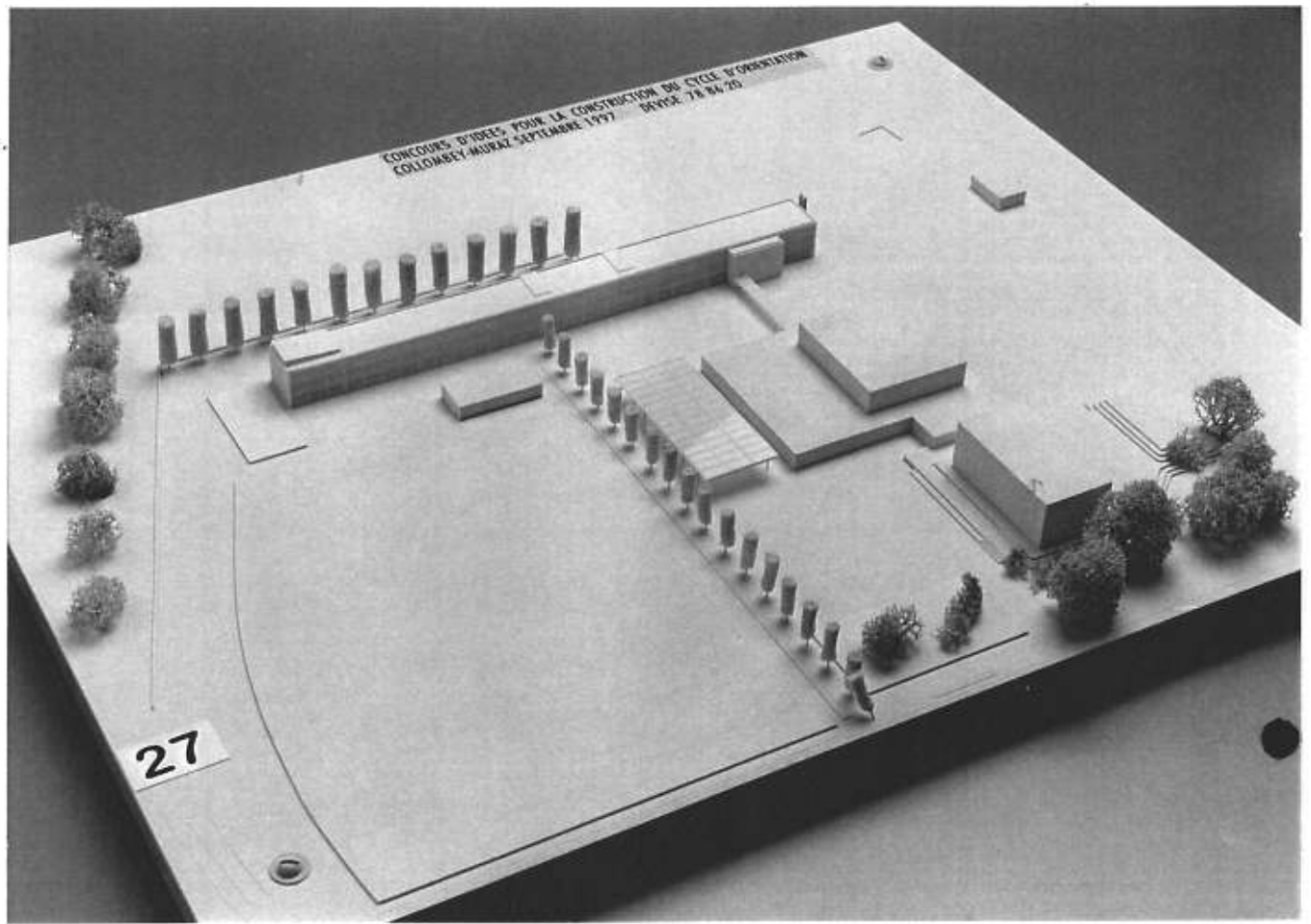




Projet No 11 – 82.34.29

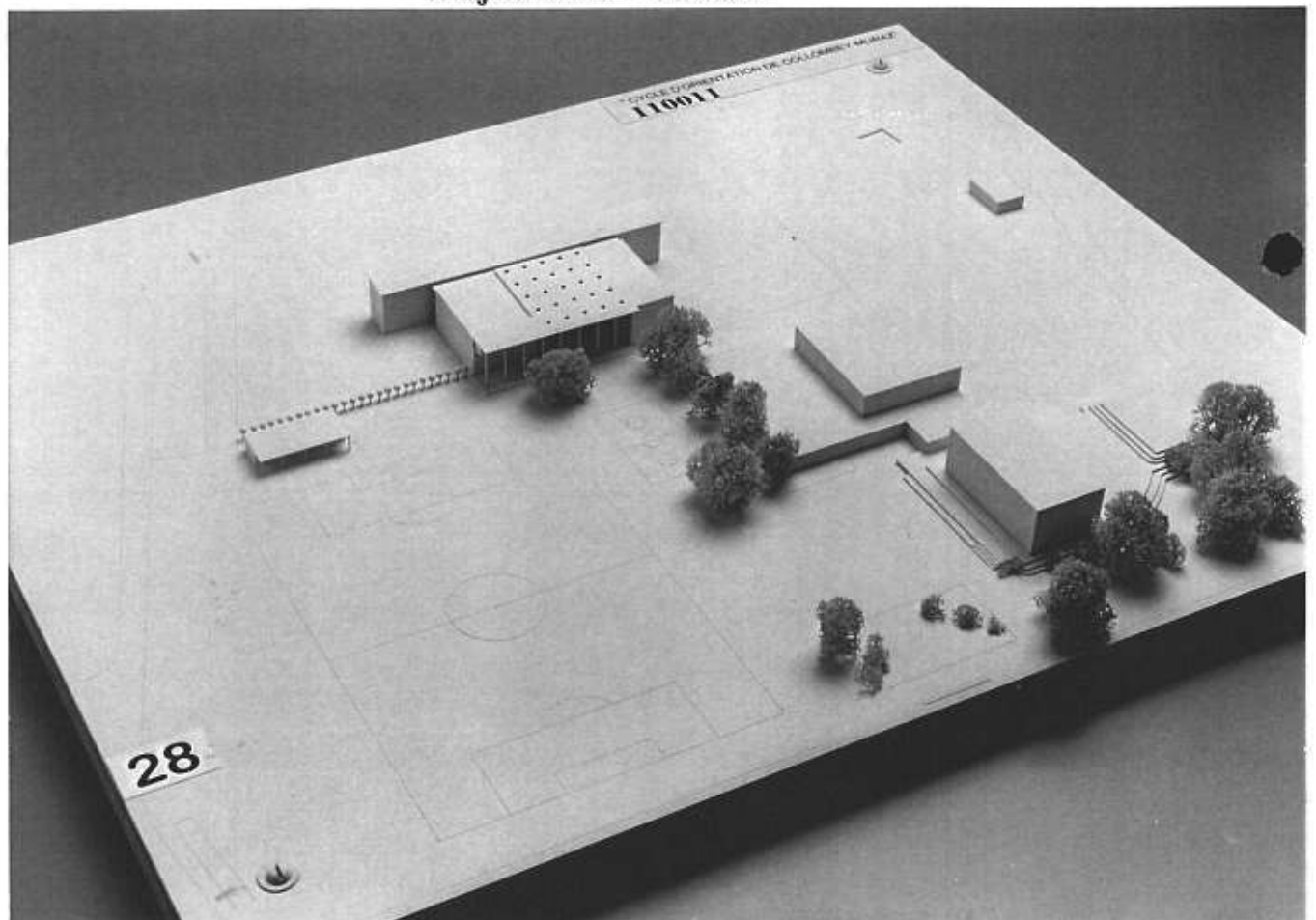
Projet No 15 – 52.43.69

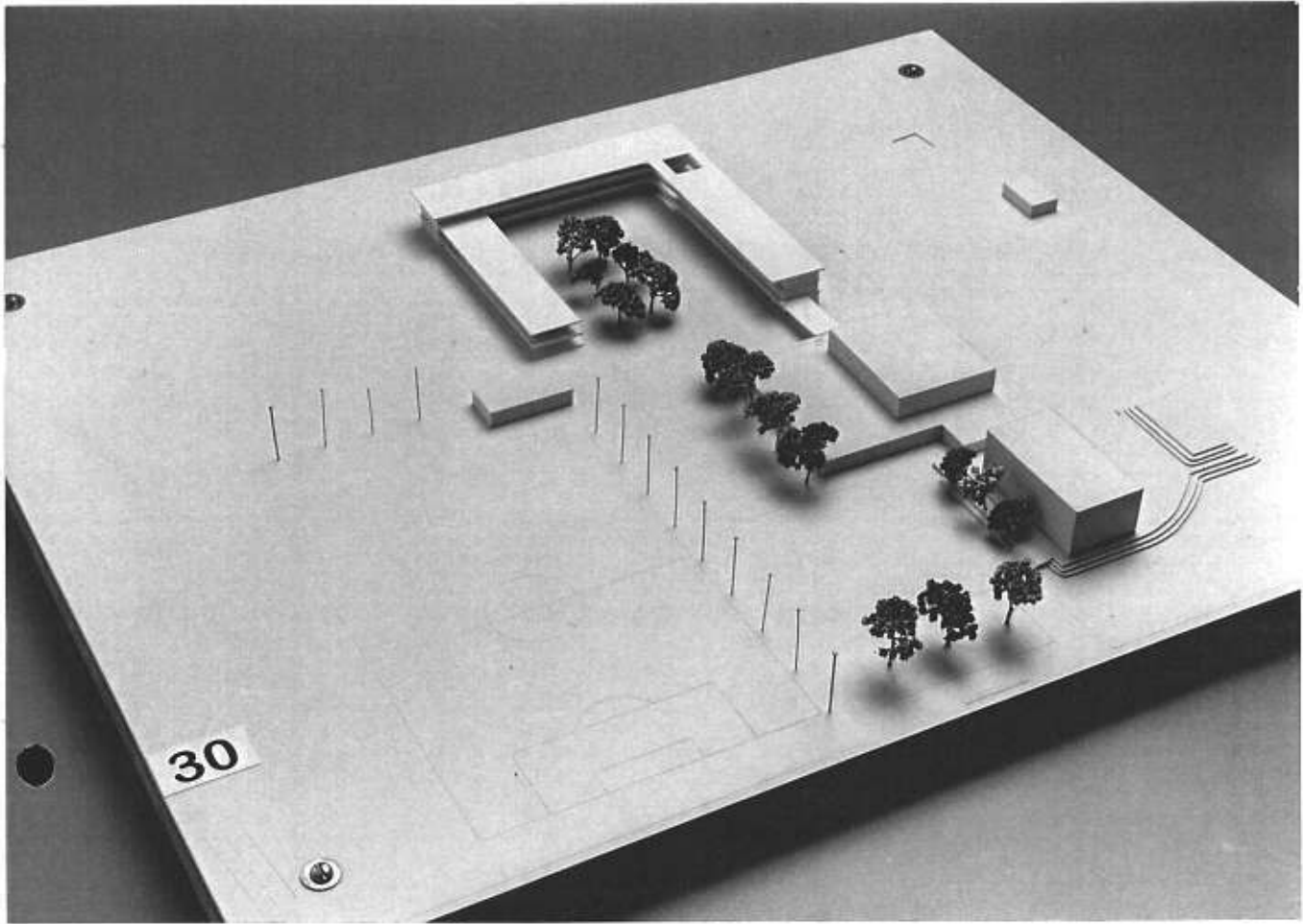




Projet No 27 – 78.86.20

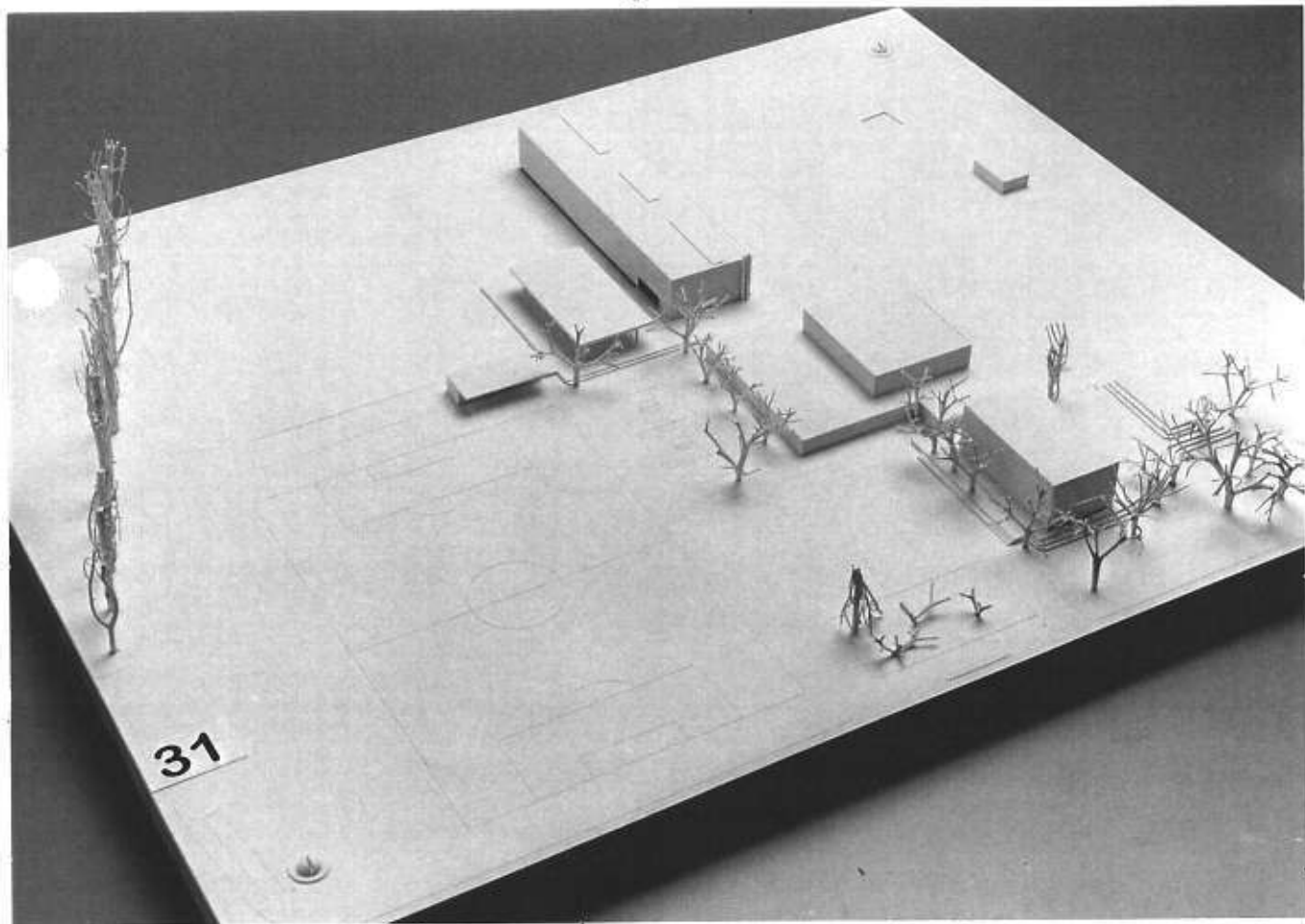
Projet No 28 – 11.00.11

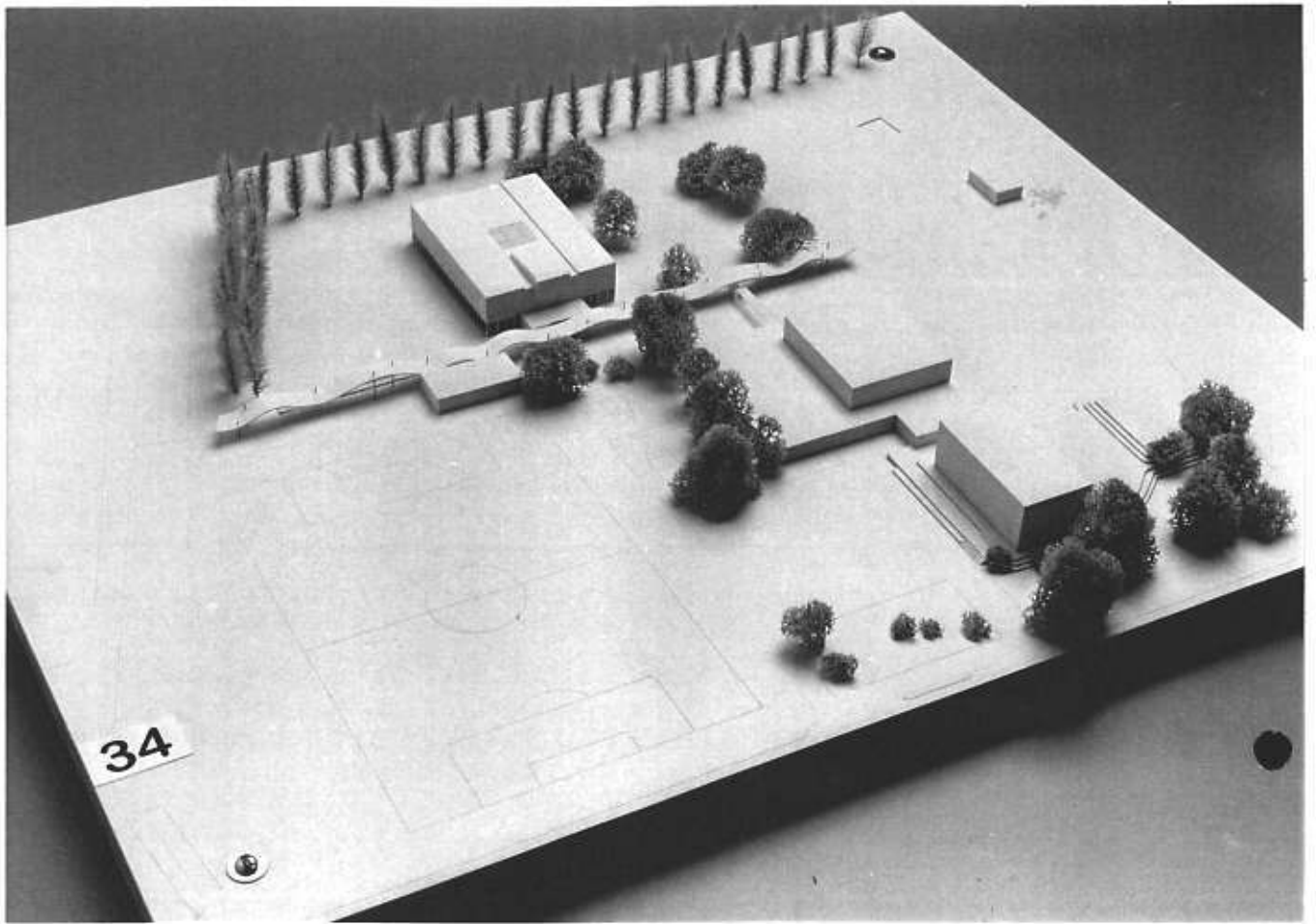




Projet No 30 – 29.43.52

Projet No 31 – 38.90.00





Projet No 34 – 28.07.70

3.10 Troisième tour d'élimination

Le jury procède à l'analyse des projets restants sur la base des critères suivants :

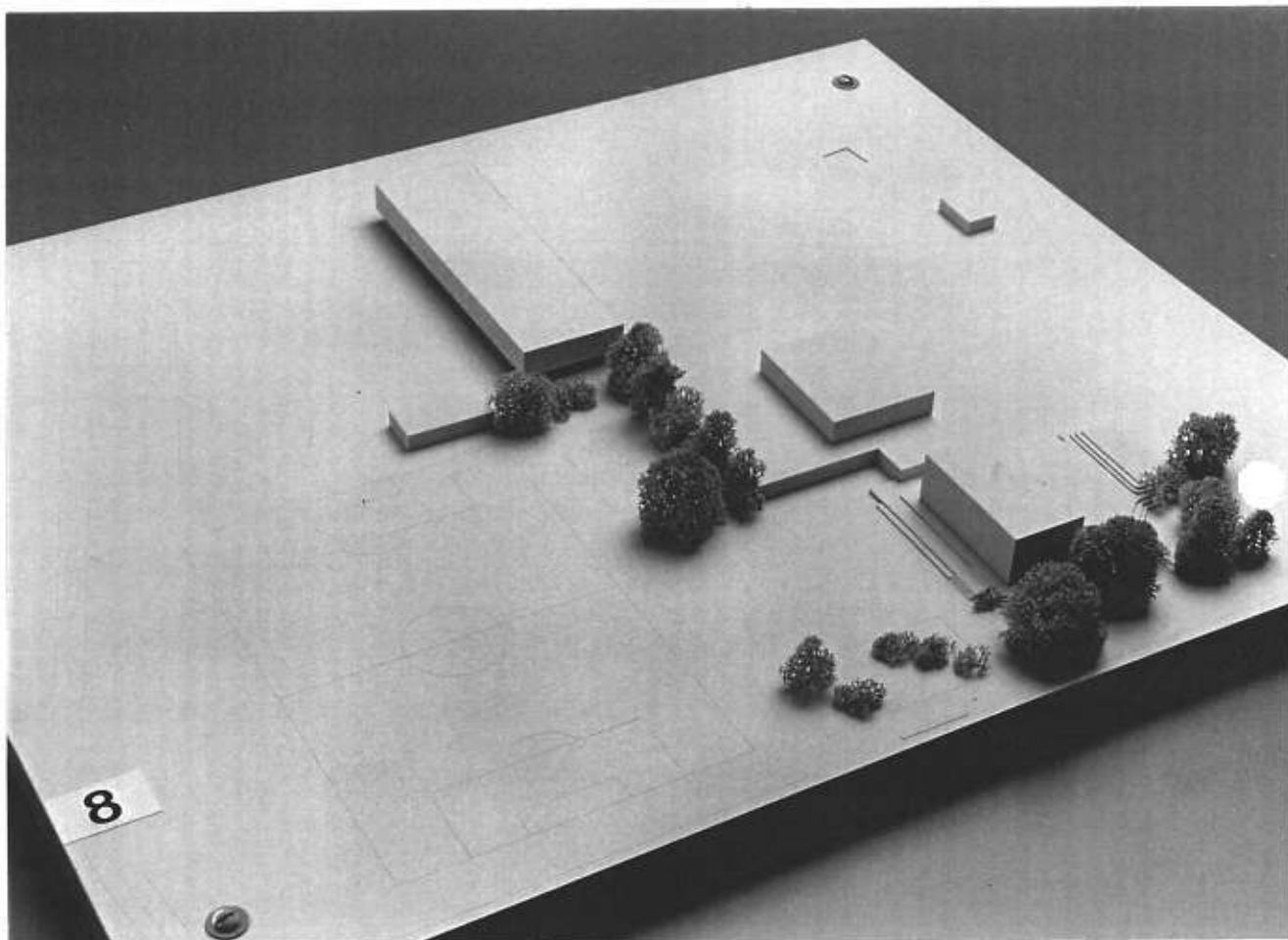
- Implantation, relations au site et aux bâtiments existants, circulations générales.
- Organisation fonctionnelle, position des salles de classe
- Organisation fonctionnelle, structures des salles de classe, qualité des volumes et des espaces, expression architecturale.
- Economie générale du projet aussi bien au niveau du type de construction que de l'utilisation du terrain.

Sur la base de cette analyse, le jury procède à un troisième tour d'élimination et élimine les projets suivants :

Projet No 8	18.34.26
Projet No 21	49.69.79
Projet No 35	25.19.31

Dans la critique écrite, qui suit, le jury relève les points principaux de ces différents projets. Il s'agit de résumés plus que de critiques exhaustives. Il n'est possible ni de relever tous les aspects positifs ni de faire ressortir toutes les lacunes.

Projet N° 8 – 18.34.26



L'extrême simplicité du projet est séduisante par la valeur d'objet qui s'en dégage et qui termine l'ensemble de la composition. Sa dimension, au milieu du site, tend cependant à créer une limite qui fixe deux parcelles nord/sud équivalentes où, l'implantation d'une extension souhaitée reste difficile.

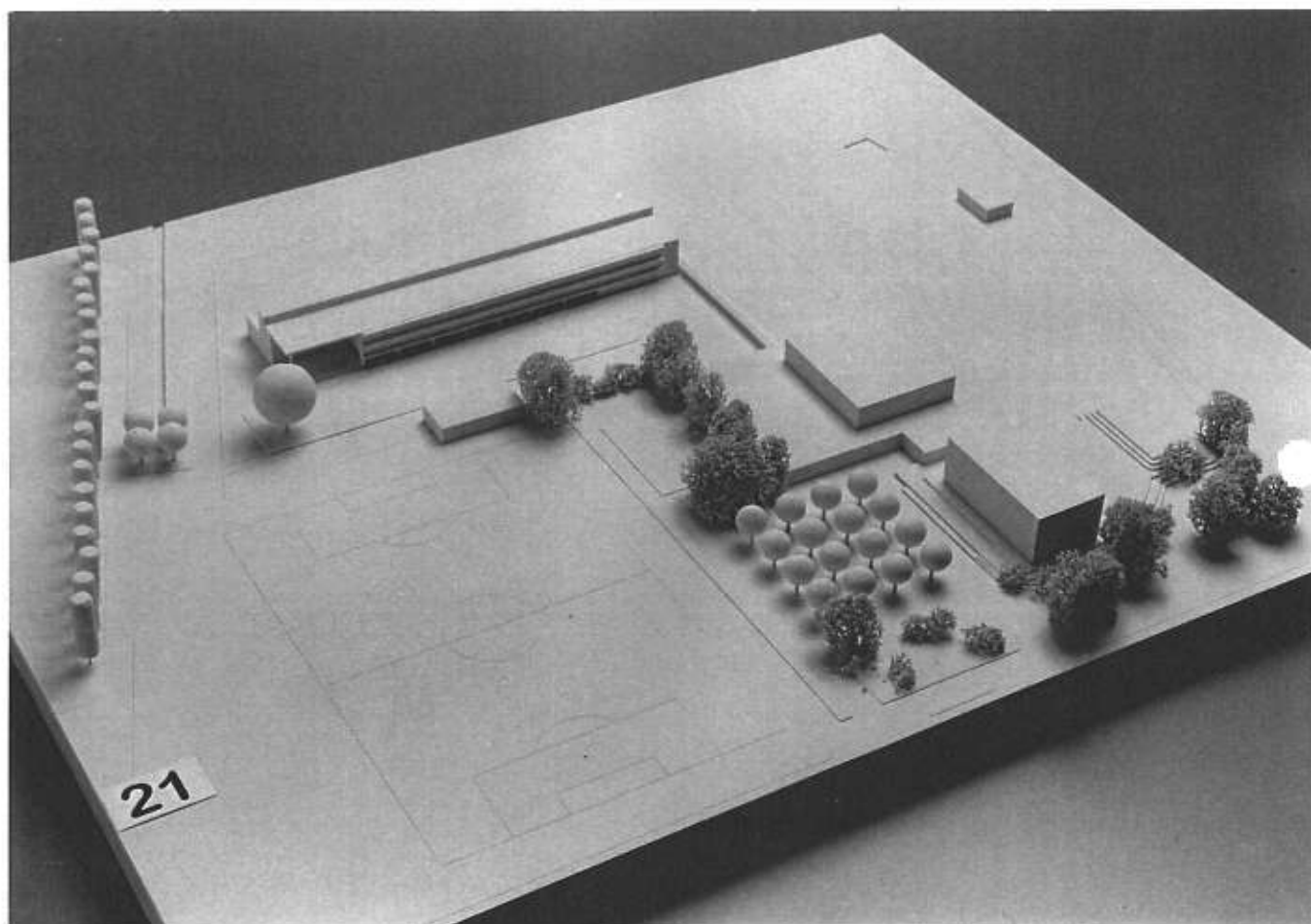
L'organisation linéaire autour d'un grand puits de lumière sur trois niveaux est bonne, d'autant que les espaces de dégagement conviviaux au droit de chaque palier permettent l'orientation au sein de l'école et des qualités de lumière différenciée. La géométrie et la faible hauteur du préau couvert sont peu adéquates aux activités de récréation. Associé à sa situation excentrique par rapport aux activités publiques, son exploitation lors de manifestations publiques est problématique.

Sur le plan de la plastique, le jury s'interroge sur l'ambiguïté du traitement de la découpe du préau. Soit elle s'affirme, en négatif, comme une masse creusée dans le volume qui

nécessiterait un courageux porte-à-faux; soit elle se construit comme un portique apte alors à composer l'ensemble de la façade. La proposition du concurrent reste, à cet égard, très schématique.

La vérification des aspects quantitatifs montre que ce projet se situe dans la moyenne supérieure des projets retenus au troisième tour. Le cube SIA vérifié est de 18'943 m³.

Projet N° 21 – 49.69.79

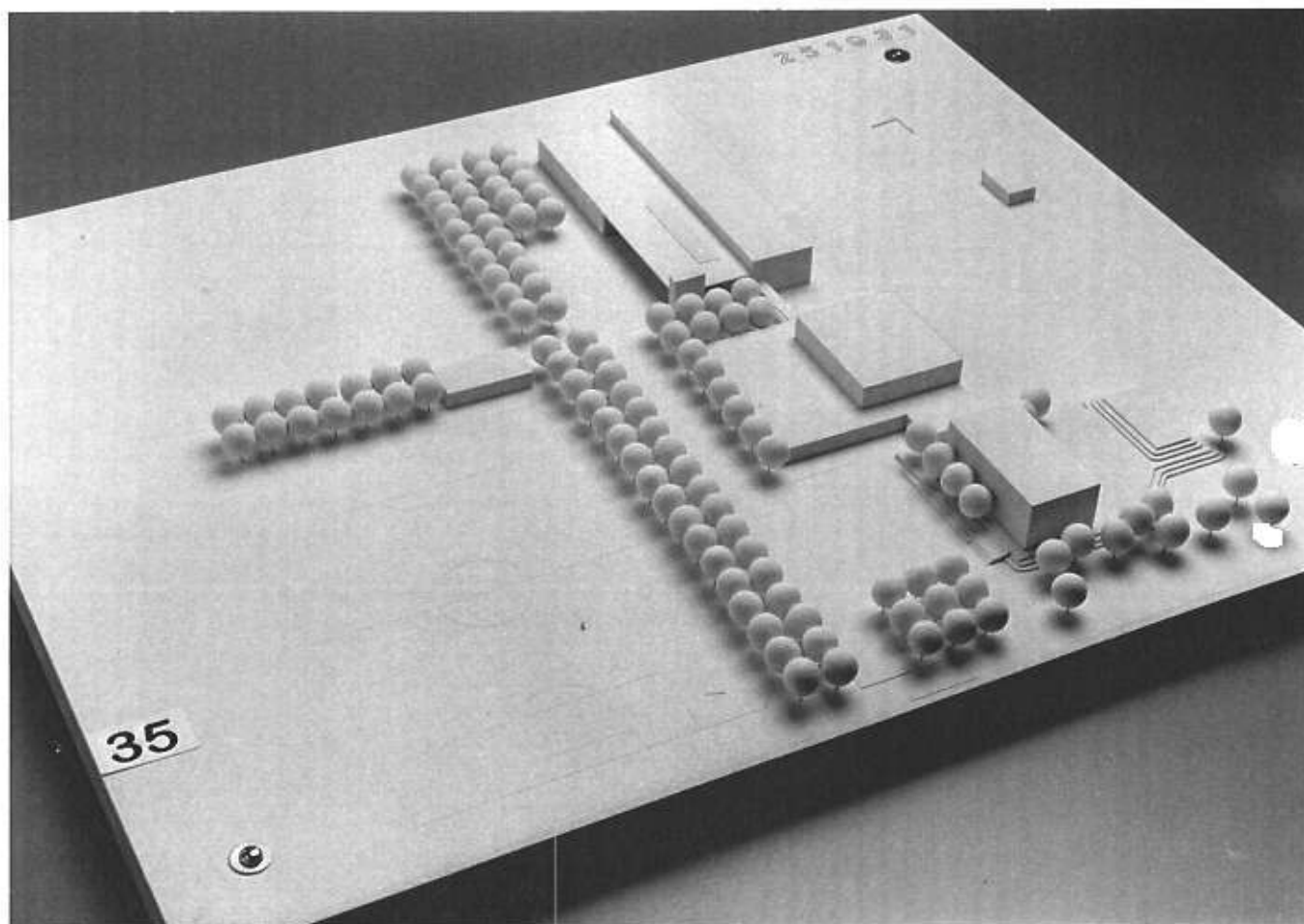


Les auteurs implantent leur bâtiment au milieu de la parcelle à disposition, perpendiculairement à la vallée du Rhône. Si cette implantation gère bien l'ensemble et les accès, elle ne permet pas d'extension importante et surtout en relation avec le complexe existant. Le couvert, en relation directe avec le préau projeté se trouve assez éloigné de l'ensemble des bâtiments et ne fonctionne pas très bien en cas de manifestation extra-scolaire. Par ailleurs, sa hauteur (1 niveau) ne lui donne pas les qualités spatiales que l'on pourrait attendre d'un tel espace.

L'organisation intérieure des locaux propose une partie orientée au Sud-Est sur trois niveaux contenant les classes et une partie arrière sur deux niveaux comportant les salles spéciales. L'espace de distribution présente des vides sur une triple hauteur et des ponts donnant accès aux locaux spéciaux. Si la qualité spatiale de ce dispositif est intéressante, on peut toutefois se demander si les surcoûts et les augmentations de volumes engendrés sont bien en relation avec le résultat.

Sur le plan de l'économie, le projet est supérieur à la moyenne des projets retenus au troisième tour. Le cube SIA vérifié est de 21'024 m3.

Projet N° 35 – 25.19.31



Le projet s'implante dans le prolongement des bâtiments existants ménageant ainsi un accès aisé aussi bien depuis le parking le long du canal que depuis la route de Collombey-le-Grand. Une arborisation quelque peu surdimensionnée et remettant en question les aménagements existants relie les deux complexes scolaires. L'implantation choisie permet certainement des extensions intéressantes et bien intégrées dans le site.

L'accès au bâtiment se fait par le couvert, bien éclairé, qui s'ouvre sur l'espace collectif mais qui par sa position alignée avec les bâtiments existants ne participe pas totalement à l'ensemble et qui resterait « en retrait » dans le cas d'une utilisation festive ou publique. Par ailleurs, l'espace couvert présente dans les plans, un décrochement anecdotique et certainement plus lié à des considérations quantitatives qu'architecturales (la maquette d'ailleurs cache habilement ce problème).

L'organisation intérieure est simple, disposant les classes, à l'est, sur trois niveaux et les locaux « spéciaux », à l'ouest, sur deux niveaux. L'espace de distribution, s'il est correctement dimensionné lorsque des locaux se trouvent de part et d'autre de celle-ci, devient surdimensionné lorsqu'il n'y a des locaux que d'un seul côté. (notamment en relation avec l'espace couvert)

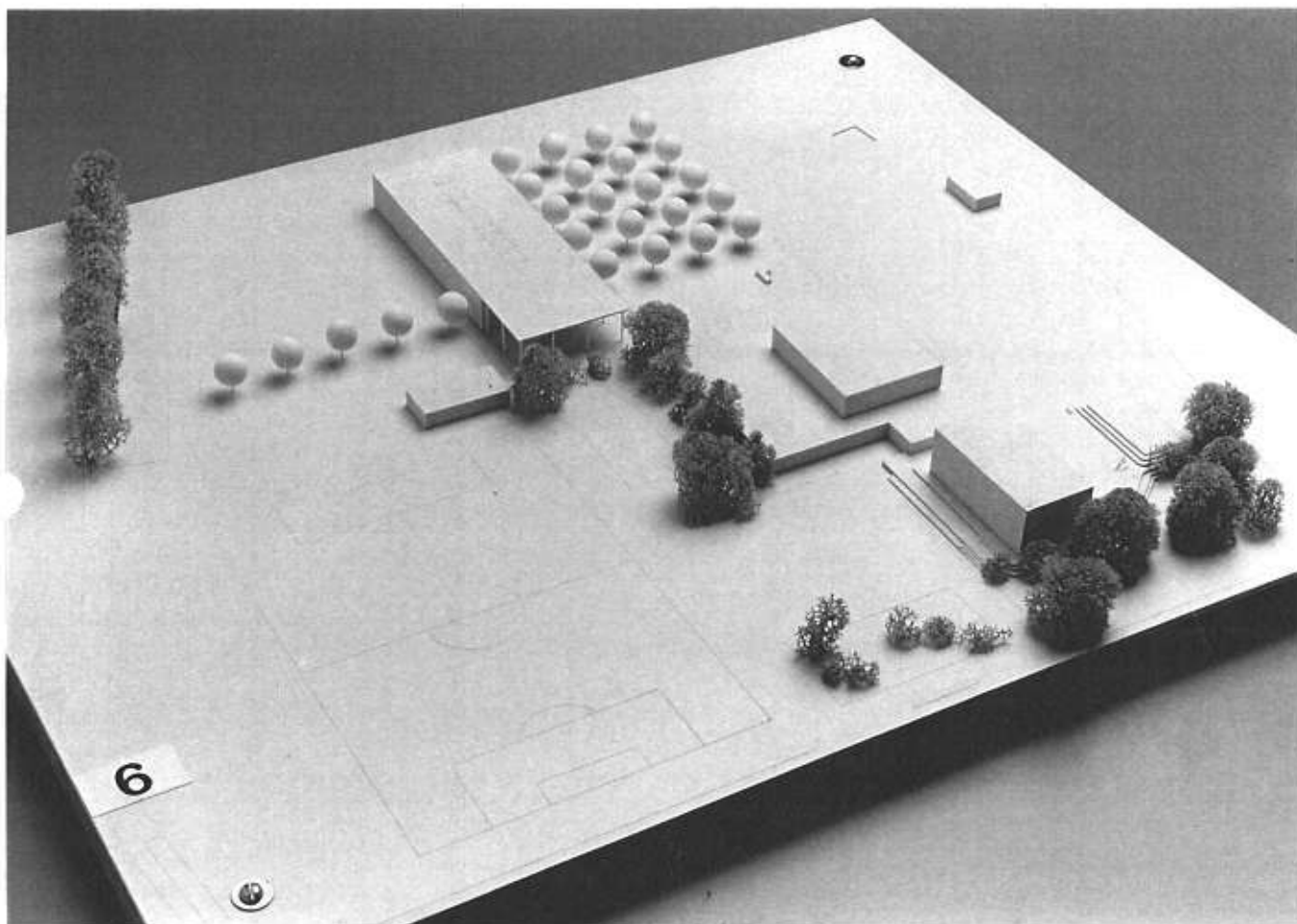
Sur le plan de l'économie, le projet se situe dans la moyenne supérieure des projets retenus au troisième tour. Le cube SIA vérifié est de 21'903 m³.

3.11 Analyse des projets restants

Sur la base des critères généraux définis par le 3ème tour, le jury procède à l'analyse plus détaillée des projets restants. Il résume, ci-après, la critique de ces projets.

Projet No 6	12.46.73
Projet No 13	00.07.00
Projet No 16	97.09.12
Projet No 26	61.85.40
Projet No 29	53.17.32

Projet N° 6 – 12.46.73



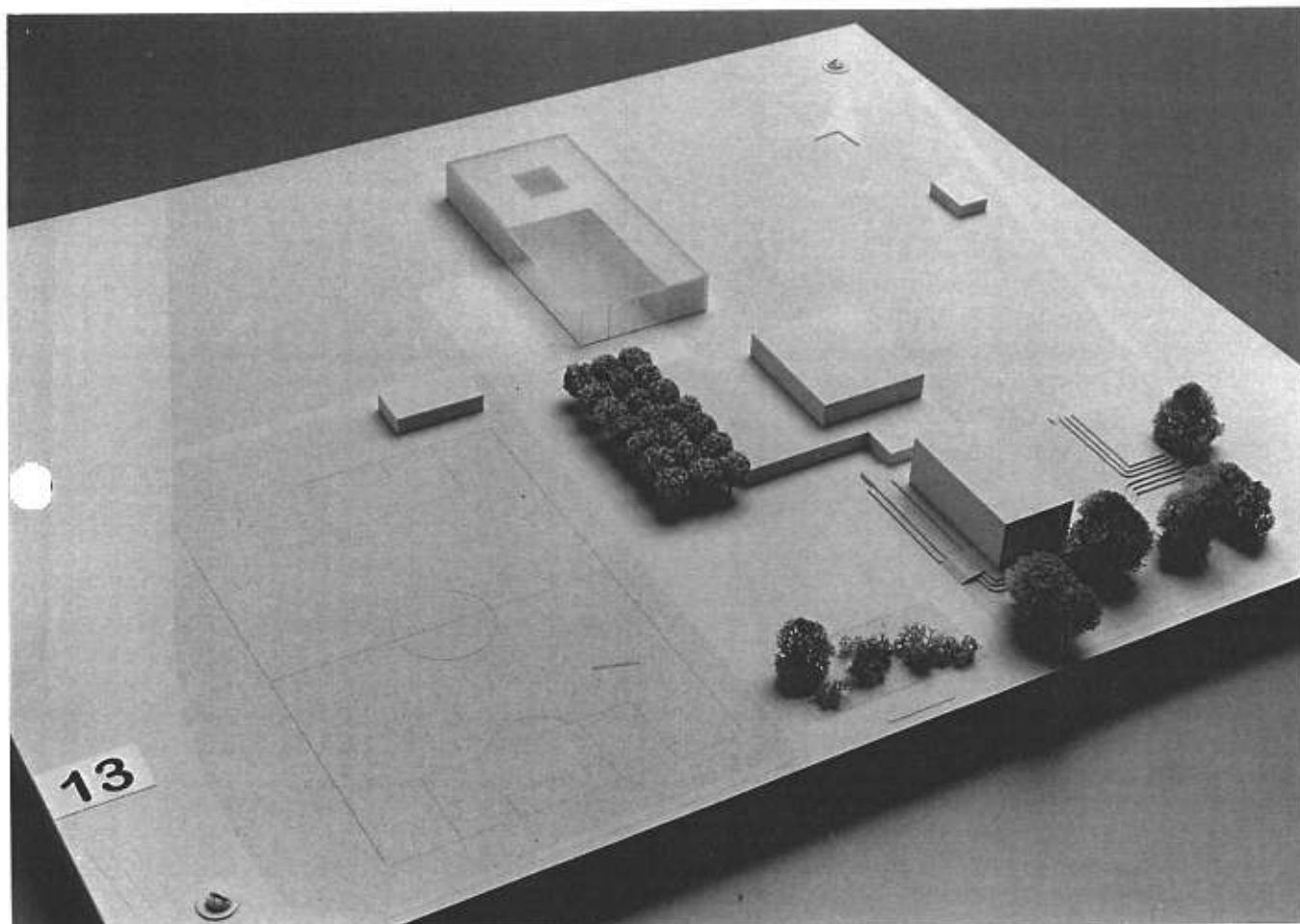
Le projet propose l'implantation d'un prisme simple, au centre de la parcelle, à l'intersection entre la succession des préaux existants que le nouveau grand couvert conclut, et un nouvel axe perpendiculaire de pénétration dans la parcelle qui donne à celle-ci toute sa dimension. Ce dispositif confère au nouveau préau une position dominante mais relègue l'extension demandée au rang d'un bâtiment très secondaire. Par l'aménagement extérieur de deux types de places de jeux, au nord un verger et au sud une prairie, une subtile distinction de deux espaces équivalents est ainsi établie.

L'organisation des espaces intérieurs, proche du phalanstère, offre de belles qualités de lumière. La disposition des différentes salles dénote d'une bonne interprétation du programme des locaux, notamment par la superposition sur trois niveaux des salles de classe ainsi clairement identifiées et correctement orientées. La structure statique proposée autorise une grande souplesse dans la partition des surfaces même si le dispositif antisismique est à vérifier. De manière générale, le fonctionnement de l'école est bon et l'exploitation du préau couvert pour une manifestation publique satisfaisant.

Le volume s'exprime par une façade légère très répétitive qui tend à garantir l'unité du prisme. Celle-ci est cependant remise en cause par la coupure provoquée au niveau du grand préau couvert, coupure renforcée par le seul mur porteur de l'ensemble de la composition et qui exclut la continuité évoquée.

Sur le plan de l'économie, le projet se situe dans la moyenne inférieure des projets retenus au troisième tour. Le cube SIA vérifié est de 18'804m³.

Projet N° 13 – 00.07.00



Le projet s'installe dans le prolongement des préaux existants pour articuler la salle de gymnastique, de manière nuancée, avec le nouveau volume unitaire grâce au grand couvert qu'il contient. La continuité ainsi « naturelle » des espaces extérieurs guide le mouvement d'accès à l'école et offre une généreuse place parfaitement orientée.

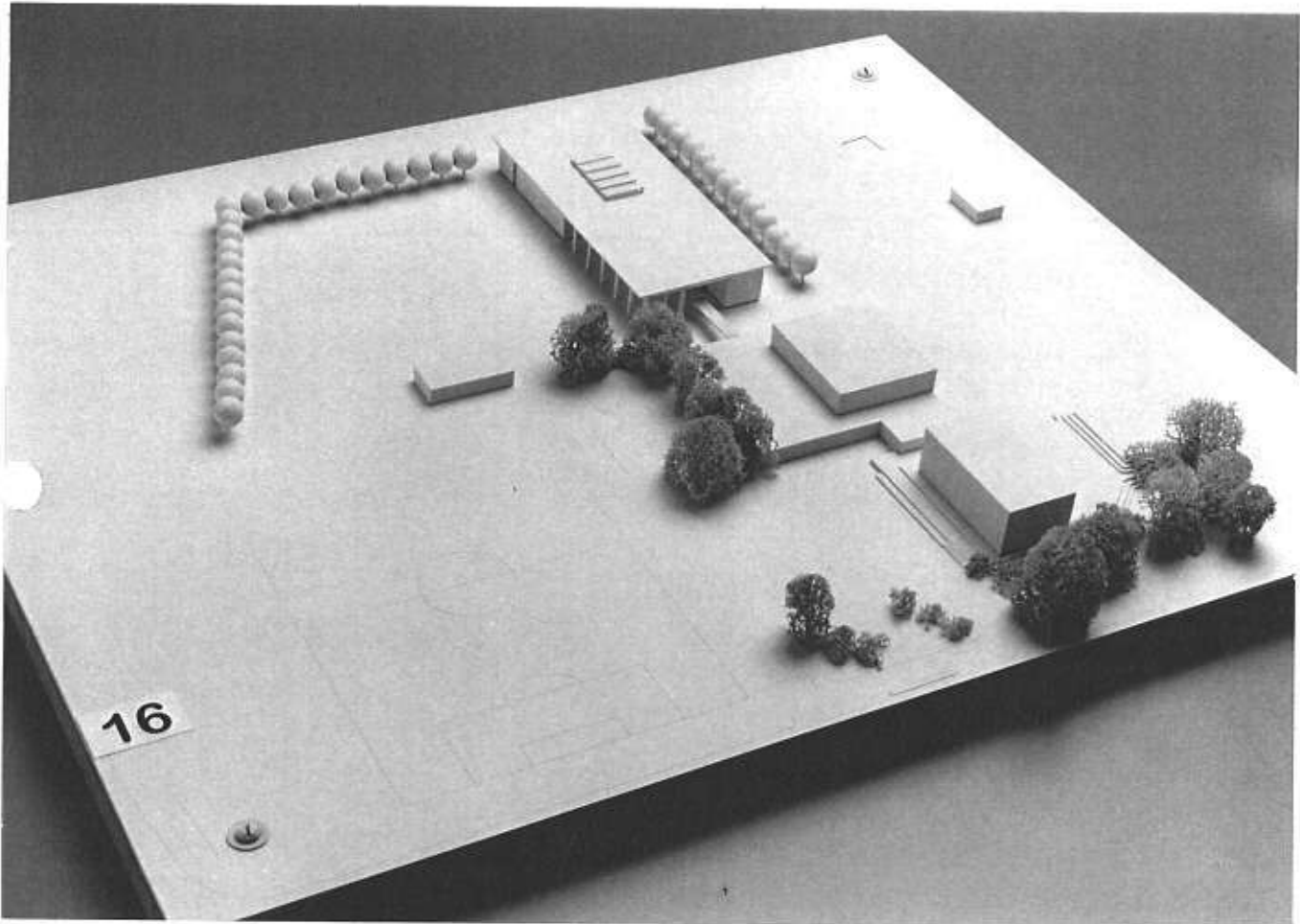
Par la découpe du vide du préau sur trois niveaux, le volume prismatique se transforme en « b » pour accueillir les différentes activités. La répartition des fonctions est extrêmement habile, elles se déroulent autour du vide du noyau central de distribution, généreusement éclairé par un percement zénithal. L'organisation par unités fonctionnelles, salles bruyantes, salles spéciales et salles de classe distribuées par un couloir avec lumière naturelle, est très bonne et les orientations sont de qualité.

Si la description sommaire des façades est adéquate à l'échelle présentée, le jury regrette que la pièce maîtresse de la composition, le grand préau couvert par ailleurs extrêmement

séduisant, reste très schématique et présente des qualités, en maquette, que les plans et coupes ne reflètent pas.

La rationalité de l'organisation se traduit, sur le plan de l'économie, par une solution intéressante. Le cube SIA vérifié est de 18'600 m³.

Projet N° 16 – 97.09.12

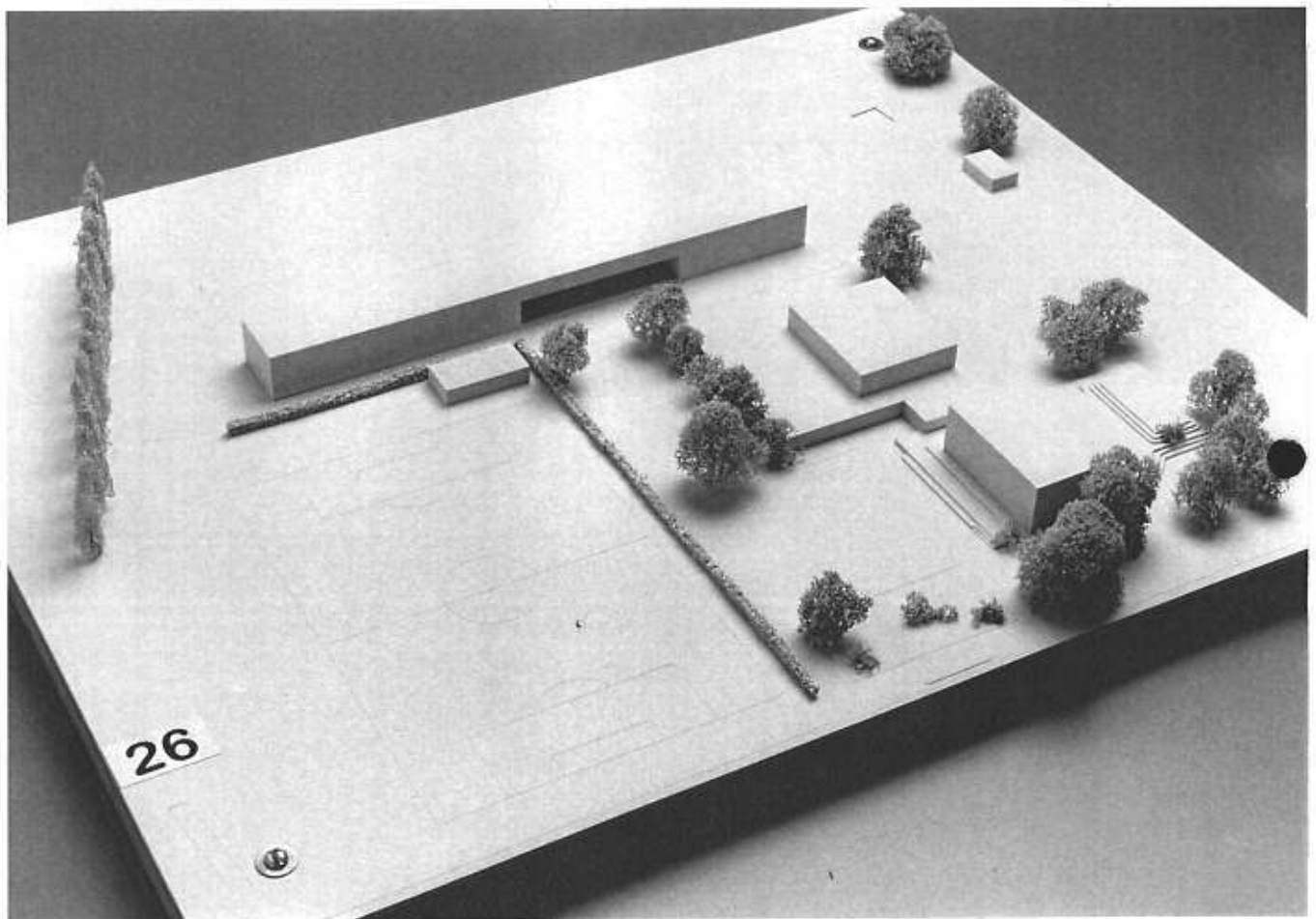


Aligné au bâti existant, le monolithe proposé est généreusement découpé pour accueillir le grand préau couvert. Celui-ci s'oriente plus sur le dégagement Sud que sur l'ensemble des espaces publics existants.

L'organisation des espaces intérieurs propose un grand vide central de qualité, malheureusement clos par le noyau de service, ce qui induit des situations très fortement différenciées pour la distribution de locaux similaires. L'analyse du programme n'a pas conduit le concurrent à des regroupements systématiques de locaux, ainsi, certaines superpositions sont difficiles et des salles de classe se trouvent orientées au Nord.

Sur le plan de l'économie, le projet se situe dans la moyenne des projets retenus au troisième tour. Le cube SIA vérifié est de 19'693 m³.

Projet N° 26 – 61.85.40



Le projet s'implante au bord de la parcelle mise à disposition pour le concours, perpendiculairement à la vallée du Rhône. Il tente symboliquement de fermer la vallée en créant une fenêtre à l'échelle du site ouverte vers le Léman. (La présence d'un vent fréquent et froid sur le site nécessiterait la construction d'une face vitrée du côté Nord-Ouest de ce vide).

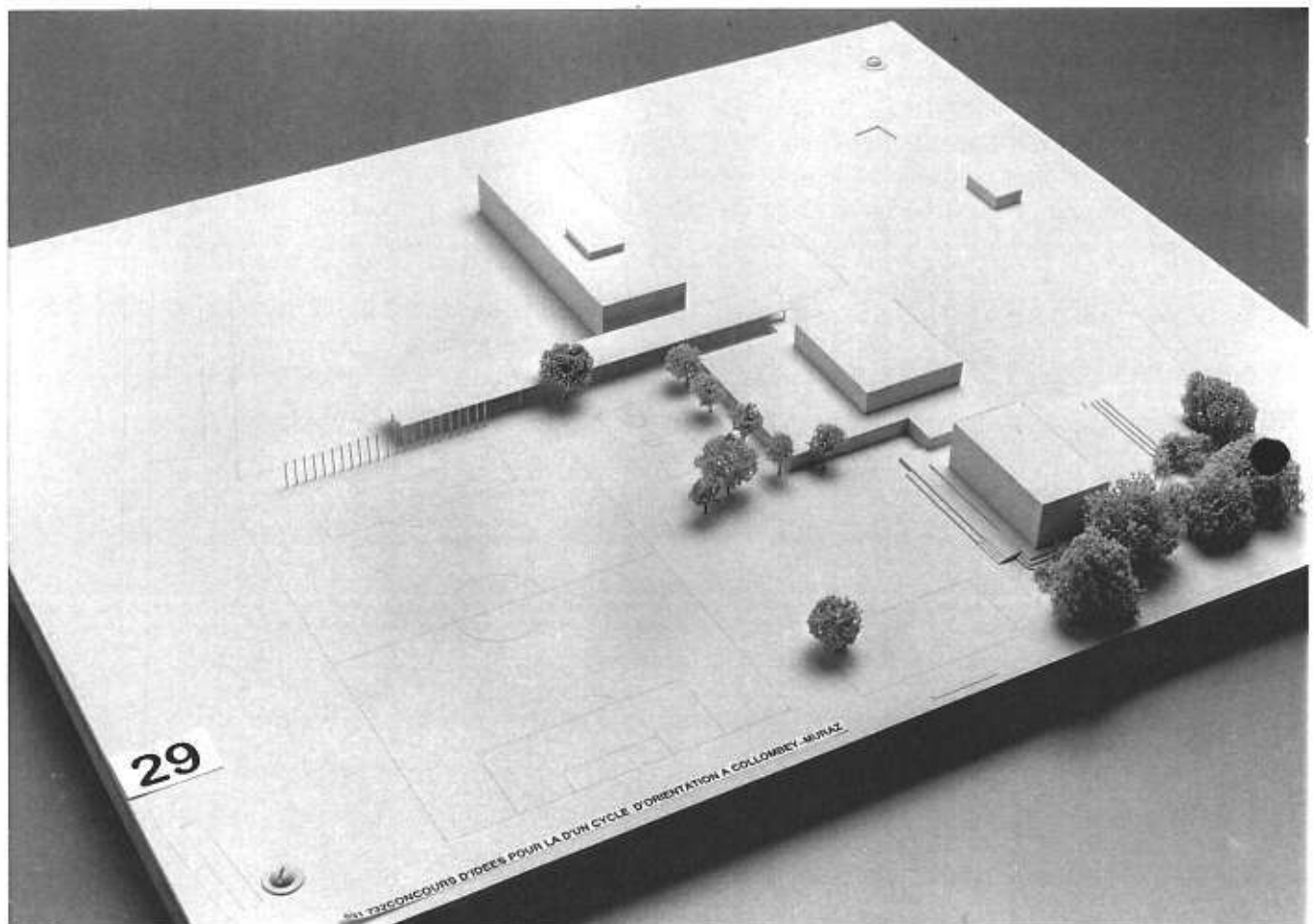
Si cette implantation ménage une place importante pour des extensions, elle ne constitue pas moins une limite au-delà de laquelle une construction nouvelle se trouverait exclue de l'ensemble. Les accès au bâtiment sont simples et corrects.

La morphologie du bâtiment avec sa « grande fenêtre » répartit naturellement les locaux bruyants d'un côté et les classes de l'autre. Les auteurs ont judicieusement placé les espaces de classes donnant sur le vide du terrain de football vers le Sud-Est et les services vers le Nord-Ouest et ont renversé le principe pour les locaux d'activités manuelles qui eux,

s'orientent vers le Nord-Ouest et les champs. Ce principe typologique induit une modification dans la façade qui rompt avec le caractère unitaire de l'ensemble et à la force du « geste » souhaité.

La grande portée du vide (qui perdrait sa force et son sens par l'adjonction de piliers) demande des dispositions statiques exceptionnelles. Sur le plan de l'économie, le projet se situe dans la moyenne supérieure des projets retenus au troisième tour. Le cube SIA vérifié est de 21'255 m³.

Projet N° 29 – 53.17.32



Le projet organise l'ensemble du complexe scolaire de part et d'autre d'un couvert allongé implanté parallèlement à la route de Collombey-le-Grand. Il constitue ainsi une sorte d'épine dorsale sur laquelle se greffent naturellement tous les éléments du complexe ainsi que les extensions possibles aussi bien pour celles concernant le cycle d'orientation que pour celles concernant l'école primaire. Les auteurs proposent d'intégrer la buvette du terrain de football en relation avec le couvert. L'ensemble de ce dispositif réussit de manière très simple à donner un caractère cohérent et unitaire à tout le complexe aussi bien pour une utilisation scolaire quotidienne que pour une utilisation plus festive et publique.

Le volume des salles perpendiculaire au couvert est implanté dans le sens de la vallée, garantissant ainsi une bonne orientation à tous les locaux. Le système de distribution des locaux est ponctué à chaque extrémité par un événement spatial modeste mais efficace proposant à l'utilisateur un regard particulier et raffiné sur le paysage.

La superposition des classes et des locaux bruyants n'est pas heureuse, toutefois la simplicité du système structurel et constructif permet de remédier aisément à ce problème et est également garant d'une certaine flexibilité notamment durant le processus de projection.

L'enveloppe du bâtiment, dispositif désormais connu, composée d'une peau de verre, parfois transparente et parfois translucide, donne au bâtiment un caractère de prisme lumineux changeant dans la lumière et reflétant subtilement le paysage.

Le cube SIA vérifié est de 20'491m³. Le mode de calcul de ce type de couvert induit un cube important peu en relation avec le coût réel de ce dernier. Compte tenu de cette remarque, l'économie se situe dans la moyenne inférieure des projets retenus pour le troisième tour.

3.12

Tour de rattrapage

Conformément à l'art. 44.1 du Règlement SIA No 152, le jury passe en revue tous les projets et maintient ses décisions.

4. CLASSEMENT

Sur la base de l'analyse détaillée des 5 projets retenus, le jury décide le classement suivant :

1er rang	Projet No 29 – 53.17.32
2e rang	Projet No 13 – 00.07.00
3e rang	Projet No 26 – 61.85.40
4e rang	Projet No 6 – 12.46.73
5e rang	Projet No 16 – 97.09.12

5. ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury décide d'attribuer les prix suivants :

1er prix	Fr. 18'000.-- Projet No 29 – 53.17.32
2e prix	Fr. 11'000.-- Projet No 13 – 00.07.00
3e prix	Fr. 9'000.-- Projet No 26 – 61.85.40
4e prix	Fr. 7'000.-- Projet No 6 – 12.46.73
5e prix	Fr. 5'000.-- Projet No 16 – 97.09.12

6.

RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS DU JURY

Arrivé au terme de son jugement, le jury à l'unanimité recommande le projet N° 29 53.17.32 pour la poursuite des études au sens de l'art. 1.15 du règlement du concours et le développement de son projet en vue d'un appel d'offre public pour une réalisation en entreprise générale.

7.

APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Après lecture et contrôle du présent rapport, le jury l'adopte à l'unanimité et appose sa signature.

Collombey-Muraz, le 1 octobre 1997

Le Président :

Bernard ATTINGER



Les Membres :

Antoine LATTION

Patrick DEVANTHERY

Arthur ZIMMERMANN

Bernard ZURBUCHEN



Les Suppléants :

Gérard PARVEX

Laurent MAYORAZ



Les experts :

Camille ANCAY

Félicien CLAVIEN

Jean-François LOVEY

Guy-Michel PAPILOUD

Roberto PERUZZI

François REBER



8. OUVERTURE DES ENVELOPPES CACHETEES

8.1 Projets primés

Le jury prend connaissance du nom des auteurs des projets primés.

1^{er} prix

Fr. 18'000.-- / **Projet No 29**

Auteur

*O. GALLETTI Arch. FAS-EPFL-SIA
C.A.M. MATTER Arch. FAS-EPFL-SIA
1868 Collombey*

2^{ème} prix

Fr. 11'000.-- / **Projet No 13**

Auteur

*Geneviève BONNARD & Denis WOEFFRAY
Architectes
1870 Monthey*

3^{ème} prix

Fr. 9'000.-- / **Projet No 26**

Auteur

Photomontages

Collaborateur Maquette

*Pascale PACOZZI, Arch. EPFL-REG A
Michel MALET
Fred HATT
3960 Sierre*

4^{ème} prix

Fr. 7'000.-- / **Projet No 6**

Auteurs

*Jean-Gérard GIORLA & Mona TRAUTMANN
Arch. EPFL-SIA
3960 Sierre*

5^{ème} prix

Fr. 5'000.-- / **Projet No 16**

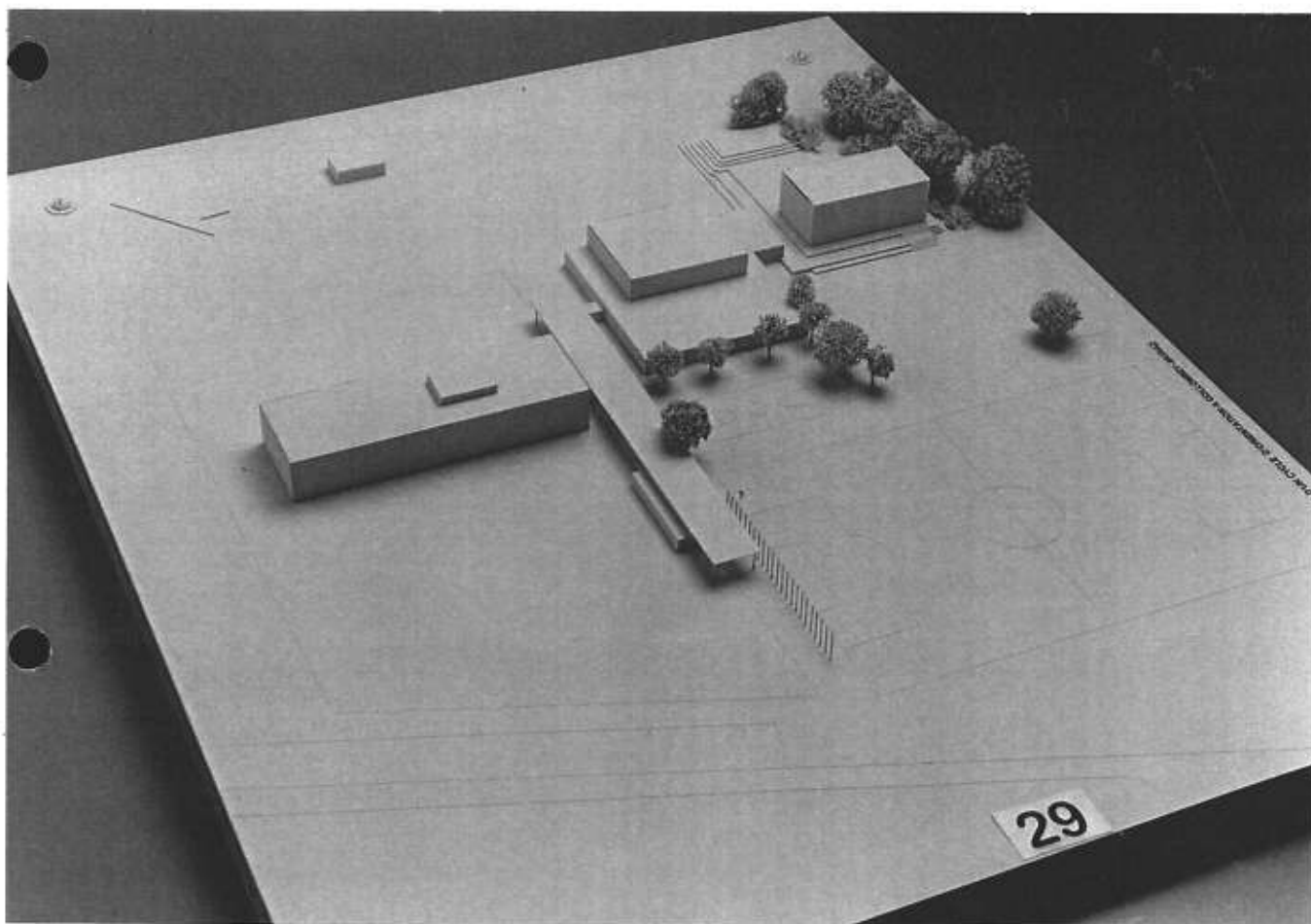
Auteurs

*Atelier d'architecture
Pascal VARONE, Arch. EPFL-SIA
Coll. S. VILLE – C. QUARROZ
1950 Sion*

8.2. Rappel des projets primés

1^{er} prix **Projet No 29 – 53.17.32**

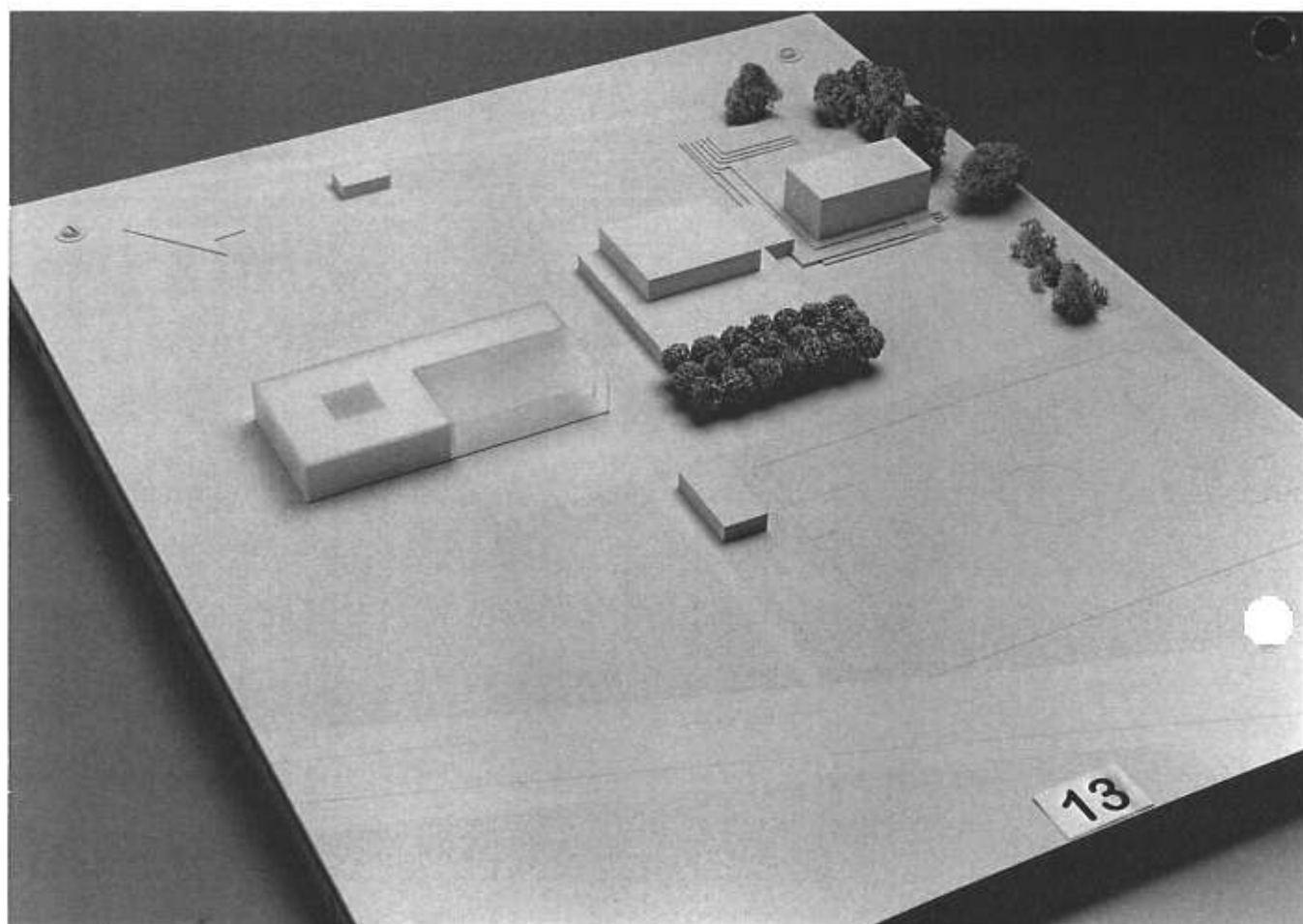
Auteur *O. GALLETI, Arch. FAS-EPFL-SIA*
C.A.M. MATTER, Arch. FAS-EPFL-SIA
1868 Collombey



voir critique p.42

2ème prix **Projet No 13 – 00.07.00**

Auteur *Geneviève BONNARD & Denis WOEFFRAY*
Architectes
1870 Monthey



voir critique p.37

3^{ème} prix

Projet No 26 – 61.85.40

Auteur

Pascale PACOZZI, Arch. EPFL-REG A

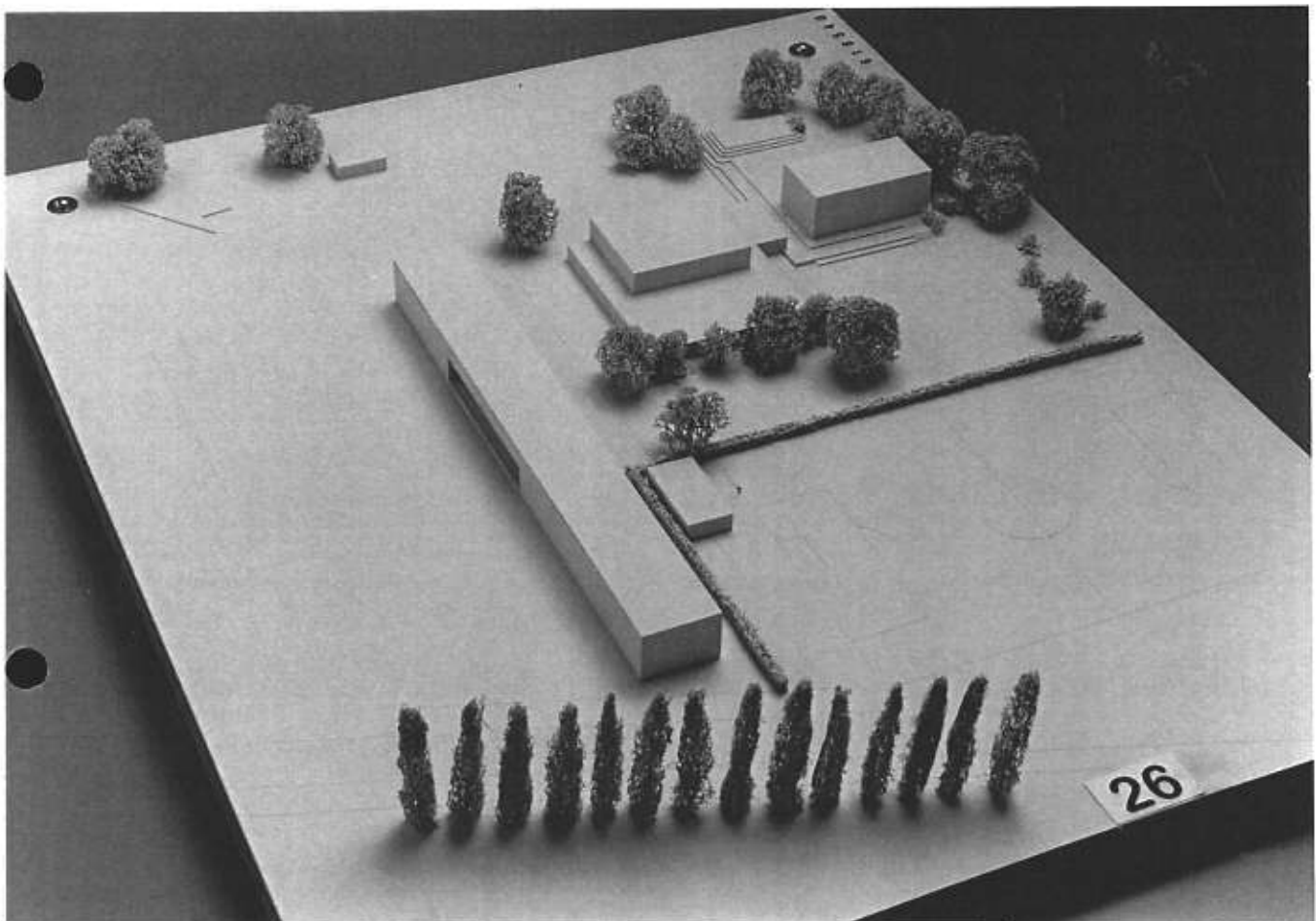
Photomontages

Michel MALET

Collaborateur Maquette

Fred HATT

3960 Sierre



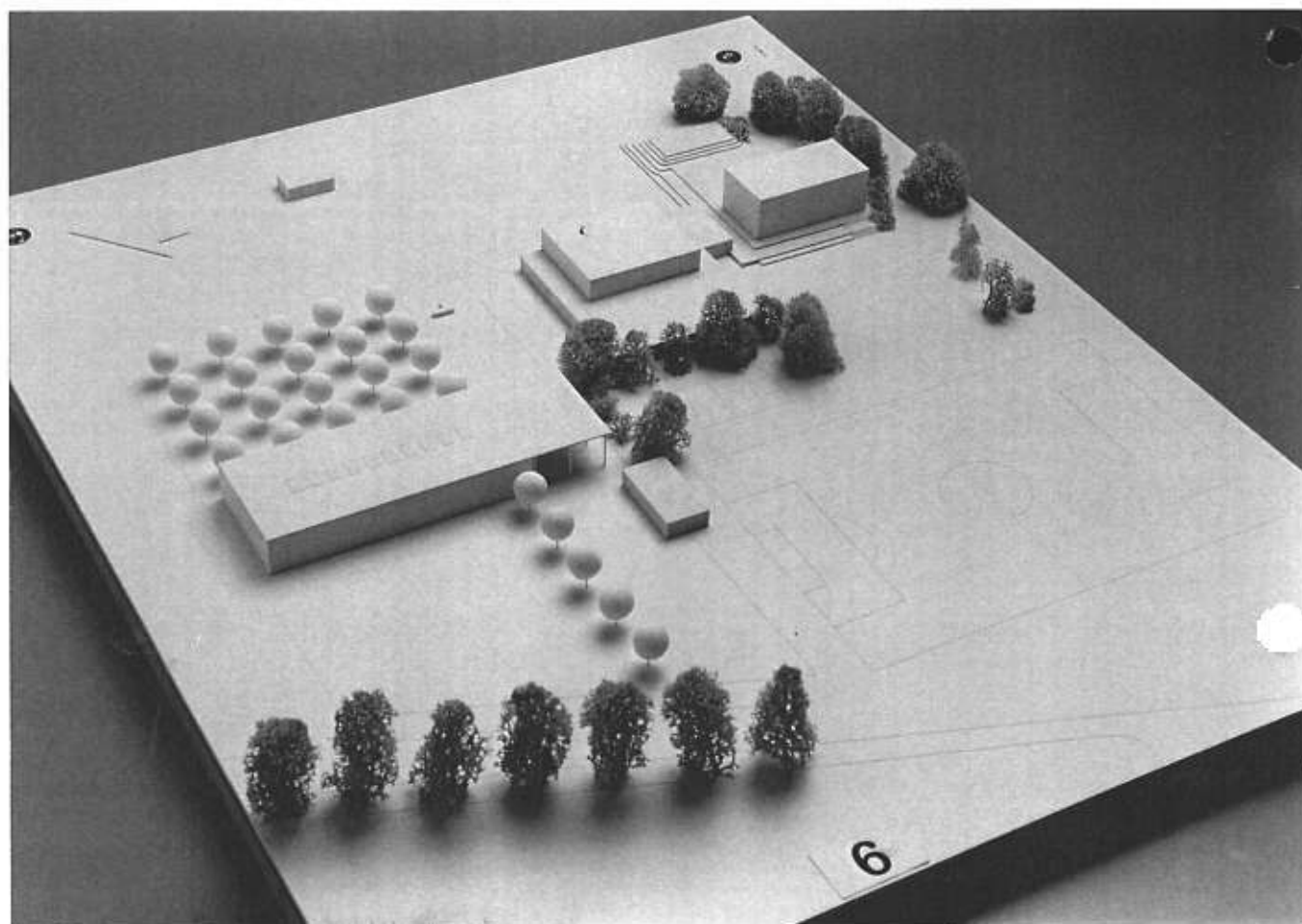
voir critique p.40

4^{ème} prix

Projet No 6 – 12.46.73

Auteurs

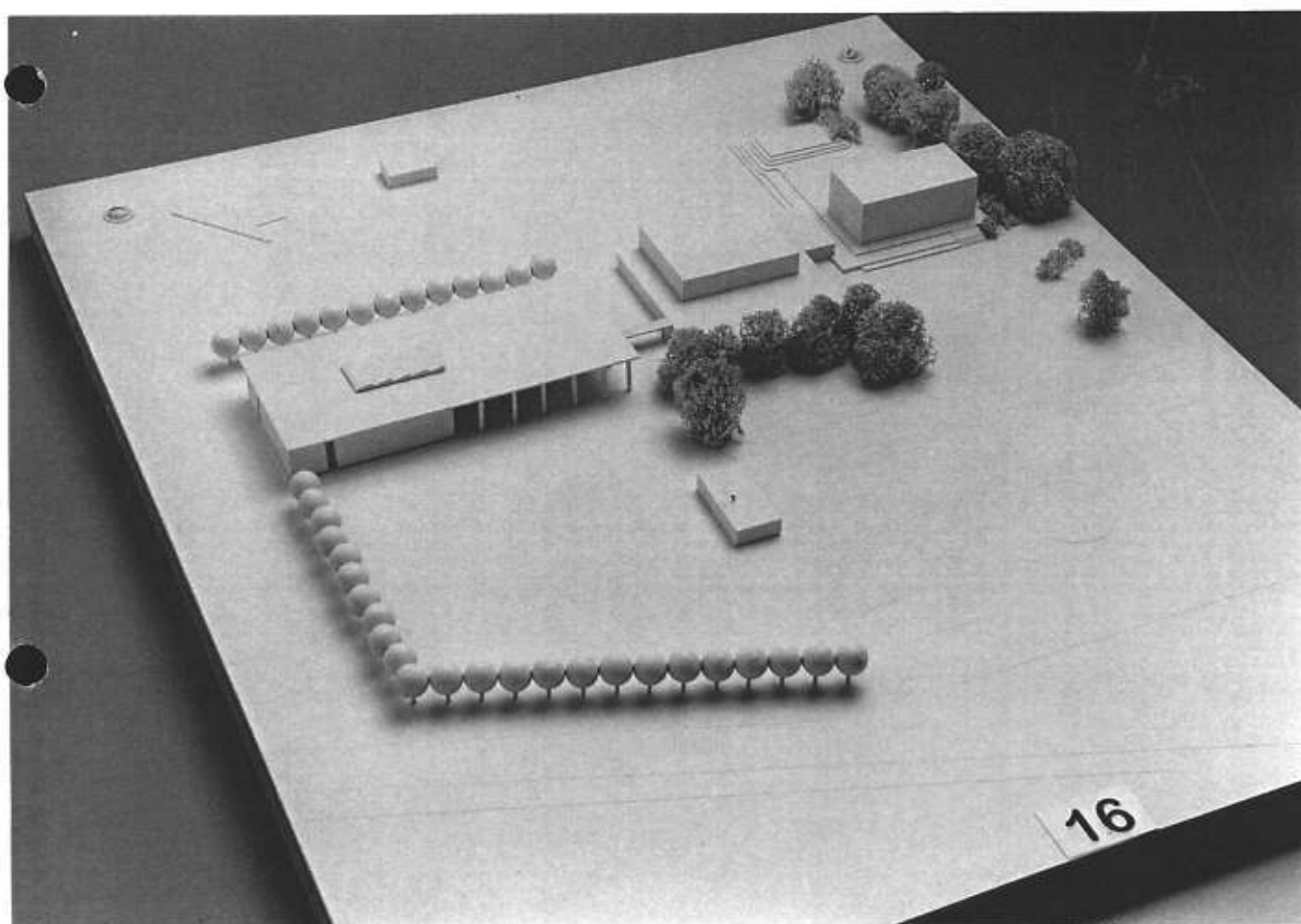
Jean-Gérard GIORLA & Mona TRAUTMANN
Architectes EPFL-SIA
3960 Sierre



voir critique p.35

5ème prix **Projet No 16 – 97.09.12**

Auteurs *Atelier d'architecture Pascal VARONE, Arch. EPFL-SIA*
Coll. S. VILLE – C. QUARROZ
1950 Sion



voir critique p.39

9. **DIVERS**

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu en présence des autorités et d'une délégation du jury,

le vendredi 10 octobre 1997 à 18h00

au Bâtiment communal, à COLLOMBEY

L'exposition sera ouverte au public de la manière suivante :

⇒ Du vendredi 10 au jeudi 23 octobre 1997, sauf les samedi et dimanche de 17h00 à 19h00 heures, au bâtiment communal de Collombey-Muraz.

Les concurrents des projets non primés sont invités à retirer leurs documents au bureau communal de Collombey-Muraz du lundi 27 octobre au vendredi 7 novembre 1997. Passé ce délai, les plans et maquettes deviendront propriété de la Commune de Collombey-Muraz.

LE PRÉSIDENT DU JURY


Bernard ATTINGER

ARCHITECTE CANTONAL

Collombey-Muraz le 3 octobre 1997

Projet n° 1	BECSA-TET c/o Bureau d'Etudes et de Construction SA STROBINO Gilbert, Arch. EIG/GPAUVS/GPAVD 3963 Crana-Montana	Projet N° 19	Atelier d'architectes Jean-Marc ZIMMERMANN Arch. LITS et Nico SNEIDERS Arch. FSAI-SIA 1870 Monthey
Projet N° 2	Gilbert FAVRE, Arch. FSAI-SIA Coll. : Olivier JEANNERET, stagiaire EPFL Sandrine JAUNIN, dessinatrice 1950 Sion	Projet N° 20	Auteurs : NUNATAK Architectes Joël CHERVAZ & Roland VASSAUX Coll. : Janick BESSARD, Raymond VASSAUX 1920 Fully
Projet N° 3	ARCHITECTURE - VISUALISATION Architectes CACHAT MICHEL - 1897 Bouveret & LAMBERT François-Victor - 1870 Monthey	Projet N° 21	Auteurs : Michel TRUILLET, Arch. ETS, REG VS, REG B, 1920 Martigny Nicolas MEILLAND, Arch. EPFL, 1920 Martigny Thierry BRÜTTIN, Arch. EPFL, 3973 Venthône
Projet N° 4	Bureau CHABBEY-PILLER, Arch. & Ingénieur S.à.r.l. Auteur : Roland CHABBEY, Architecte 1968 Botyre/Avent	Projet N° 22	Atelier d'architecture LE TRIANGLE LEUBA Jean-Michel Coll. : Claude LEHRMAN, Christian SIEBER 1865 Les Diablerets
Projet N° 5	Auteurs : BERCLAZ Raphaël & TORRENT Jean-Luc 1950 Sion	Projet N° 23	Bureau Alberto ALBERTI 1870 Monthey
Projet N° 6	Auteurs : Jean-Gérard GIORLA & Mona TRAUTMANN Architectes EPFL-SIA - 3950 Siere	Projet N° 24	Auteur : Tatjana P. BALZANI 3962 Birsch
Projet N° 7	Jean-Paul DARBELLAY, Arch. FAS, SIA Coll. : Michel GARNIER 1920 Martigny	Projet N° 25	Serge SILVESTRINI, Arch. REG. A 1950 Sion
Projet N° 8	ATELIER 4 - 1950 Sion	Projet N° 26	Pascale PACOZZI, Arch. EPFL-REG A Photomontages : Michel MALET Coll. maquette : Fred MATT 3960 Siere
Projet N° 9	Bureau BISSEGGER Ralph - CARAVAGLIO Marco Arch. EPFL-ETSG - 1880 Aigle	Projet N° 27	Auteurs : Vincent JOLIAT, Arch. ETS-UTS, 2828 Corban Jean-Philippe METRAILLER, Arch. ETS, 1883 Muraz
Projet N° 10	Auteur : Jean-Paul CHABBEY, Arch. EPFL-SIA Coll. : Ambroise BONVIN, arch. ETS Benoit AUMANN, arch. ETS 1870 Monthey	Projet N° 28	Alain PORTA Coll. : Serge CAILLÉ, Christophe GACHNANG 1860 Aigle
Projet N° 11	Atelier d'architecture Claude BESSE et Axel BESSE Arch. EPFL-SIA - 3963 Crana-sur-Siere	Projet N° 29	Auteurs : O. GALLETI, Arch. FAS-EPFL-SIA C.A.M. MATTER, Arch. FAS-EPFL-SIA 1863 Collombey
Projet N° 12	Roland GAY, Arch. FAS-SIA Coll. : Serge TRUCHARD, Jean-Lucien GAY, Fernando CIPRESSA 1870 Monthey	Projet N° 30	MAYORAZ Fabrice, Arch., Sion Coll. : PREFATECH SA, Granges Frédéric DAYER, Luigi VESTA
Projet N° 13	Auteurs : Geneviève BONNARD & Denis WOEFFRAY Architectes - 1870 Monthey	Projet N° 31	DÉLACOSTE Bernard, Arch. EPFL-SIA FERRERO Dominique, Arch. EAUG 1219 Châtelaine
Projet N° 14	ATELIER 06 BRESSOUD François, Arch. EAAL, 1895 Vionnaz SCHAEFER Tobias, Arch. EAAL, 1005 Lausanne VLADENS Jean-Claude, Arch. ETS-UTS, 1899 Vouvry	Projet N° 32	CAGNA Architectes + Coll. Ass. Jean CAGNA, Arch. - Pierre CAGNA Arch. EPFL-SIA 1950 Sion
Projet N° 15	Auteur : AG für PLANUNG & BAULEITUNG Coll. : MAENNI Berit Arch. BFA/VVAB, KANAPIN Michael Arch. ING SIA, MATHIEU-SCHMIDT Alexandra Hochbautechnikerin CAD 3993 Leuk-Stadt	Projet N° 33	SAVIOZ Laurent, Arch. EAUG 1871 Choisy
Projet N° 16	Atelier d'architecture Pascal VARDNE, Arch. EPFL-SIA Coll. S. VILLE - C. QUARROZ 1950 Sion	Projet N° 34	Atelier d'architecture COQUOZ SA Auteurs : Raymond COQUOZ, Arch. EPFL, Thomas COQUOZ, Arch. ETS 1920 Martigny
Projet N° 17	Ueli BRAUEN - Doris WAELCHLI 1845 Noville	Projet N° 35	Auteur : Elias BALZANI Institut für Architektur & Bautechnologie 3900 Brigue
Projet N° 18	Bureau d'architecture EPFL-EAUG POLLU P. & CITTOLIN S. Association Arch. : CITTOLIN Stefano, KAGAN W. Michel, POLLU Patrick Coll. : TISSIERES Pascal, ing. géotechnicien MARASCO Rinaldo, designer-communication visuelle FAUQUEX Fabienne, dessinatrice 1920 Martigny	Projet N° 36	STANEX MONTHEY SA Auteur : Patrick CANTATORE, Arch. EPFL-SIA, Clarens 1870 Monthey
		Projet N° 37	SPRUNG Guido, Arch. ETH-SIA, CLAUSEN Diego, Arch. ETH-SIA 3904 Naters